



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N° 1

ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dite loi le Pors ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2 du C.A.S.D.I.S en date du 20 juin 2017 fixant les lignes prioritaires de l'action publique et la définition de l'organisation de l'établissement public ;

Vu la délibération n°3 en date du 30 novembre 2020 du CASDIS déléguant au Bureau du CASDIS la compétence en matière d'organisation administrative du SDIS et de son corps départemental et notamment l'approbation de l'organigramme de l'établissement public ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 10 décembre 2020 (**Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents**) ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

L'organigramme actuel du Service départemental d'incendie et de secours de la Somme a été adopté lors du CASDIS du 20 juin 2017. Il correspondait aux lignes prioritaires de l'action publique de l'établissement fixées par les autorités conjointes et dans un contexte où les services avaient vécu une forte période de turbulence.

De nouveaux objectifs sont à présent définis. Ainsi des dossiers structurants et ambitieux vont être travaillés, discutés et mis en œuvre dans le courant de l'année 2021 : règlement opérationnel, organisation du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels, lignes directrices de gestion sur les années à venir, phasage du plan pluriannuel d'investissement immobilier et du plan d'équipement. De surcroît, il existe une attente forte des centres de secours afin que notre établissement public gagne en efficacité et en réactivité.

Afin de répondre à ces objectifs et attentes, il est nécessaire de renouveler l'organisation de l'établissement.

Cette réorganisation s'effectuera en deux phases. La première, présentée dans le présent rapport, vise les groupements et pôles qui ont connu récemment des mouvements de personnels. Une deuxième phase de réorganisation, concernant les services, s'effectuera au premier semestre 2021.

Les axes majeurs de la réorganisation sont les suivants :

- gagner en réactivité en raccourcissant les circuits de décision (rattachement des ressources transversales et du service affaires générales et juridiques au binôme de direction, suppression des postes de chef de pôle soutien et du chef du groupement équipements maintenance et logistique) ;
- recréer du lien avec les centres de secours (rattachement des groupements territoriaux au binôme de direction et création d'un troisième groupement territorial) ;
- améliorer la maîtrise financière de l'établissement (rattachement au sein du même pôle du groupement Finances et du groupement Ressources Humaines qui majore nos dépenses de fonctionnement) ;
- améliorer le lien entre la formation des sapeurs-pompiers et l'opérationnel en intégrant le groupement formation au Pôle opérations ;
- donner une perspective des emplois aux ressources humaines par le rattachement de la mission GPEEAC au groupement RH ;
- lier la médecine d'aptitude et la condition physique des personnels au sein d'un même groupement médical ;

- lier la pharmacie et le service hygiène, sécurité et conditions de travail au sein d'un même groupement Pharmacie ;
- rattacher au médecin-chef les experts sapeurs-pompiers volontaires (vétérinaires, psychologues, etc.).

Cette réorganisation s'effectue à effectif constant et à nombre de lieutenant-colonel constant (9 budgétés, actuellement 2 vacants). A cette fin :

- au poste de chef du groupement territorial créé correspond la suppression du chef du pôle Soutien ;
- au poste de chef du groupement des ressources humaines (officier supérieur de SPP) correspond la suppression du poste de chef de groupement gestion administrative des personnels (PATS de catégorie A) ainsi que la fusion à terme du chef du groupement prévention avec le poste du chef du service prévention. Un poste de PATS de catégorie A est créé au groupement garage départemental comme chargé de mission afin d'optimiser le suivi administratif ;
- le médecin-chef adjoint est chef du groupement Médical et chef du service Médecine professionnelle et d'aptitude ;
- la pharmacienne-chef est cheffe du groupement Pharmacie et cheffe du service pharmacie à usage intérieur et logistique médico secouriste.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'organigramme de l'établissement public détaillé en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

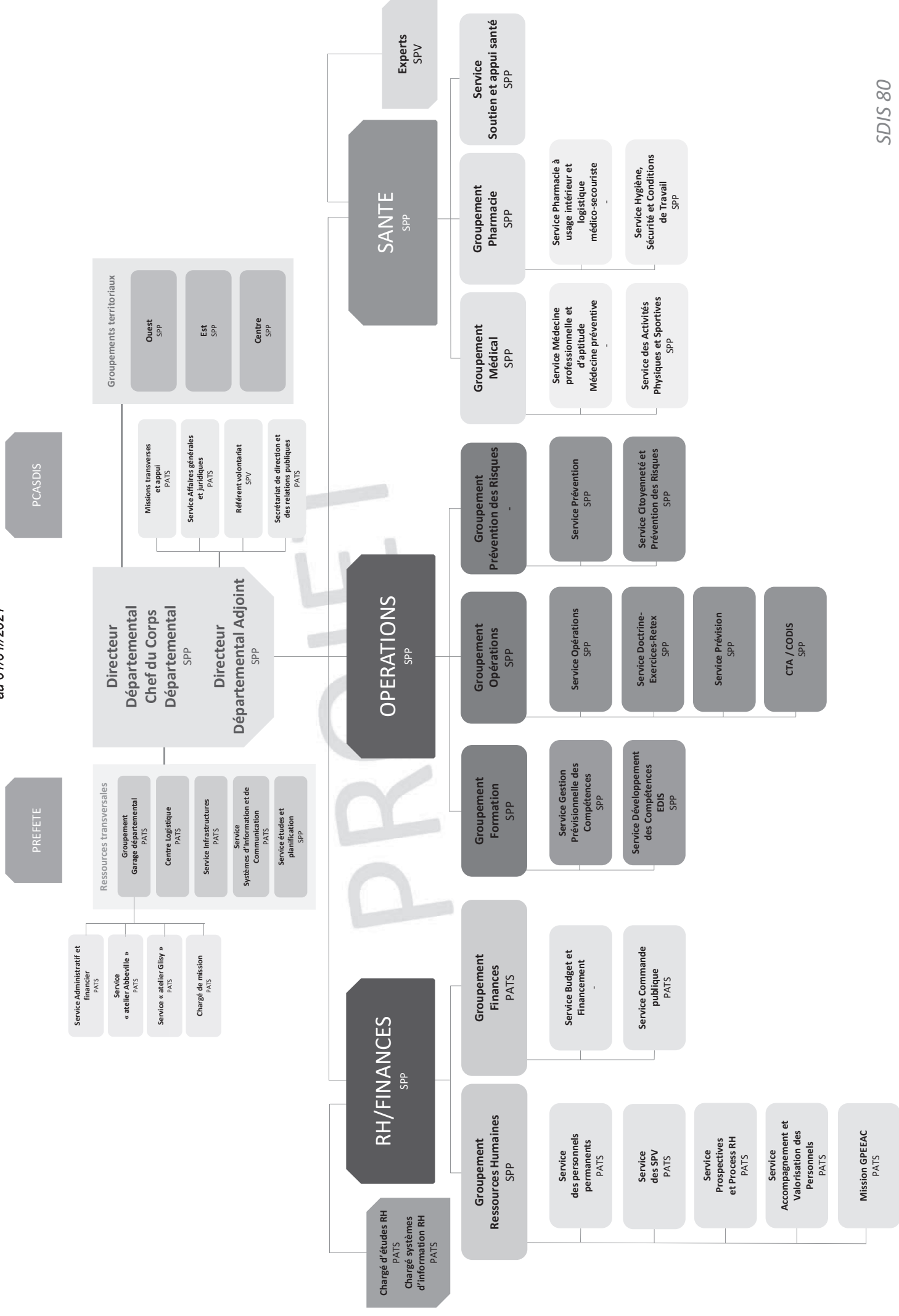
Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
 Nombre de membres présents : 2
 Nombre de membres en visioconférence : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 3
 VOTES : Pour 3
 Contre 0
 Abstentions 0

au 01/01//2021





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D1_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Organigramme de l'établissement public
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D1_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D1_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	870
Nom original :		
D1- Organigramme de l'établissement.pdf	application/pdf	2225881
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D1_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2225881

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 15h56min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 15h56min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 15h56min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 15h57min11s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°2

PRESTATION DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DES EFFETS TEXTILES A L'USAGE DES PERSONNELS DU SDIS DE LA SOMME

Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2141-1 à L.2141-12;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président).

Vu le procès-verbal de validation de choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre 2020 relatif au marché « Prestation de contrôle et d'entretien des effets textiles à l'usage des personnels du SDIS de la Somme ».

Considérant les faits exposés ci-dessous :

Par publication nationale et européenne, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la prestation de contrôle et d'entretien des effets textiles à l'usage des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

Les plis ont été ouverts le 2 novembre 2020 et la Commission d'Appel d'Offres du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réunie le 18 décembre 2020 pour procéder au choix des entreprises.

La procédure d'attribution des marchés publics prévoit que le choix s'effectue par le biais d'un classement des soumissionnaires ayant remis une offre par ordre de préférence de la Commission. Ce classement s'effectue sur la base d'une analyse technique des propositions et la société classée en n° 1 est retenue sous réserve qu'elle satisfasse aux conditions d'accès à la commande publique (articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre 2020 et d'attribuer le marché à la société EPI SERVICES France pour un montant estimatif annuel de 78 441,40 € HT soit 94 129,68 € TTC.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le marché.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D2_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Prestation de contrôle et d'entretien des effets textiles à l'usage des personnels du SDIS de la Somme - Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.9 - autres (CAO)
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D2_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D2_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1033
Nom original :		
D2-.pdf	application/pdf	373345
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D2_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	373345

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h03min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h03min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h03min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h05min39s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30. |

DELIBERATION N°3

CONTROLE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE DES VEHICULES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU SDIS DE LA SOMME GERES PAR LE GARAGE DEPARTEMENTAL

Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2141-1 à L.2141-12;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président).

Vu le procès-verbal de validation de choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre 2020 relatif au marché « Contrôle technique et réglementaire des véhicules du Conseil Départemental et du SDIS de la Somme gérés par le garage départemental ».

Considérant les faits exposés ci-dessous :

Par publication nationale et européenne, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour les contrôles techniques et réglementaires des véhicules du Conseil Départemental et du SDIS de la Somme gérés par le Garage Départemental.

Les plis ont été ouverts le 30 novembre 2020 et la Commission d'Appel d'Offres du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réunie le 18 décembre 2020 pour procéder au choix des entreprises.

La procédure d'attribution des marchés publics prévoit que le choix s'effectue par le biais d'un classement des soumissionnaires ayant remis une offre par ordre de préférence de la Commission. Ce classement s'effectue sur la base d'une analyse technique des propositions et la société classée en n° 1 est retenue sous réserve qu'elle satisfasse aux conditions d'accès à la commande publique (articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre 2020 et d'attribuer les marchés aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISE RETENUE	DESIGNATION	PRIX DE REVIENT HT DU CONTROLE TECHNIQUE
AUTO BILAN - BEAUCAMPS	Lot n°1 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Poix-de-Picardie	77,24

AUTO BILAN - BEAUCAMPS	Lot n°2 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Hornoy-le-Bourg	66,55
AUTO BILAN - BEAUCAMPS	Lot n°3 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Beaucamps-le-Vieux.	57,32
AUTO BILAN - BEAUCAMPS	Lot n°4 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Molliens-Dreuil	76,59
-	Lot n°5 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Airaines	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
-	Lot n°6 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Forceville-Oisemont.	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
-	Lot n°7 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Hallencourt.	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
ASCA	Lot n°8 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Abbeville	52,50
MERS CONTRÔLE	Lot n°9 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Val-de-Trie.	58,42
ASCA	Lot n°10 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Ailly-le-Haut-Clocher.	61,23
-	Lot n°11 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Domart-en-Ponthieu	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

-	Lot n°12 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Flixecourt	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
---	---	--

DELATTE	Lot n°13 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Vignacourt	54,70
AUTO BILAN - RUE	Lot n°14 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Rue	63,80
AUTOBILAN - RUE	Lot n°15 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Fort Mahon	77,16
SDC ABBEVILLE	Lot n°16 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Crécy-en-Ponthieu	68,75
SDC ABBEVILLE	Lot n°17 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Nouvion-en-Ponthieu	62,23
ASCA	Lot n°18 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Le Crotoy	71,64
ASCA	Lot n°19 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Saint-Valéry-sur-Somme	70,45
DELATTE	Lot n°20 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centres d'incendie et de secours de Doullens	64,00
DELATTE	Lot n°21 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Luchaux	71,00

DELATTE	Lot n°22 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Beauval.	57,55
-	Lot n°23 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Bernaville	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
LEMAIRE CONTRÔLE	Lot n°24 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Bocage-Hallue et de l'école Départementale (EDIS)	42,44
DELATTE	Lot n°25 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Toutencourt	58,50
DELATTE	Lot n°26 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Beauquesne	58,15
SDC - FEUQUIERES	Lot n°27 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Friville-Escarbotin.	53,18
SDC - FEUQUIERES	Lot n°28 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours Bouvaincourt-sur-Bresle	59,97
SDC - FEUQUIERES	Lot n°29 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centres d'incendie et de secours de Feuquières-en-Vimeu	51,79
SDC - FEUQUIERES	Lot n°30 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Gamaches.	60,71
SDC - FEUQUIERES	Lot n°31 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Mers-les-Bains	64,68

SDC - FEUQUIERES	Lot n°32 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Ault	61,88
SDC - FEUQUIERES	Lot n°33 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Cayeux-sur-Mer	67,52
LEMAIRE CONTRÔLE	Lot n°34 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Amiens la Hotoie et pour la Direction Départementale (DD SIS).	29,42
LEMAIRE CONTRÔLE	Lot n°35 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Amiens Ferry	29,57
LEMAIRE CONTRÔLE	Lot n°36 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Amiens Poulainville	36,59
CONTRÔLE SAINT ROCH	Lot n°37 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Picquigny	52,98
CONTRÔLE DIEU	Lot n°38 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Albert.	64,76
CONTRÔLE DIEU	Lot n°39 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Mailly-Maillet	70,97
-	Lot n°40 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Miraumont	Déclaration sans suite

CONTRÔLE DIEU	Lot n°41 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Val-de-Somme	46,38
CONTRÔLE DIEU	Lot n°42 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Bray-sur-Somme	61,11
CONTRÔLE DIC	Lot n°43 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Montdidier	43,21
-	Lot n°44 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Moreuil	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
CONTRÔLE SAINT ROCH	Lot n°45 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Ailly-sur-Noye	52,98
-	Lot n°46 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Conty	Déclaration sans suite
CONTRÔLE LEMAIRE	Lot n°47 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Saint-Sauflieu	44,98
-	Lot n°48 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Péronne	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
-	Lot n°49 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Moislains	Déclaration sans suite
-	Lot n°50 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Epehy	Déclaration sans suite

-	Lot n°51 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Roisel.	Déclaration sans suite
AUTOBILAN SECURITEST	Lot n°52 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Roye	51,39
AUTOBILAN SECURITEST	Lot n°53 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Hangest-en-Santerre	62,57
AUTOBILAN SECURITEST	Lot n°54 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Rosières-en-Santerre	64,07
AUTOBILAN SECURITEST	Lot n°55 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Ham	74,76
AUTOBILAN SECURITEST	Lot n°56 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, véhicules de transport sanitaire et véhicules de transport de personnel de moins de 9 places pour le centre d'incendie et de secours de Nesle	60,64
CONTRÔLE LEMAIRE	Lot n°57 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, du le Conseil Départemental – En gestion à Atelier de Glisy	33,66
SDC ABBEVILLE	Lot n°58 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de PTAC de type véhicule léger, véhicule utilitaire léger, du le Conseil Départemental – En gestion à l'atelier d'Abbeville.	52,85
VIVAUTO PL	Lot n°59 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC pour le Conseil Départemental et les centres d'incendie et de secours du Groupement Centre	71,42
AUTOBILAN PL	Lot n°60 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC pour le Conseil Départemental et les centre d'incendie et de secours du Groupement Est	88,95
VIVAUTO PL	Lot n°61 : Contrôle technique réglementaire pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC pour le Conseil Départemental et les centre d'incendie et de secours du Groupement Ouest	73,09

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer les marchés.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D3_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Contrôle technique et réglementaire des véhicules du Conseil Départemental et du SDIS de la Somme gérés par le garage départemental - Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.9 - autres (CAO)
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D3_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D3_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1062
Nom original :		
D3-CT.pdf	application/pdf	741133
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D3_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	741133

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h06min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h06min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h06min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h06min20s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°4

FOURNITURE DE CARBURANTS, PRODUITS ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET SERVICES PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LES VEHICULES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2141-1 à L.2141-12;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président).

Vu le procès-verbal de validation de choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre 2020 relatif au marché « Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et services par cartes accréditives pour les véhicules du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ».

Considérant les faits exposés ci-dessous :

Par publication nationale et européenne, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et services par cartes accréditives pour les véhicules du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme.

Les plis ont été ouverts le 30 novembre 2020 et la Commission d'Appel d'Offres du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réunie le 18 décembre 2020 pour procéder au choix des entreprises.

La procédure d'attribution des marchés publics prévoit que le choix s'effectue par le biais d'un classement des soumissionnaires ayant remis une offre par ordre de préférence de la Commission. Ce classement s'effectue sur la base d'une analyse technique des propositions et la société classée en n° 1 est retenue sous réserve qu'elle satisfasse aux conditions d'accès à la commande publique (articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre 2020 et d'attribuer les marchés aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISE RETENUE	DESIGNATION	PRIX DE REVIENT ANNUEL HT DE LA FOURNITURE DE CARBURANT
MOONGROUP	<u>Lot n°1</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Fort Mahon	2 354,29 €
TOTAL MARKETING FRANCE	<u>Lot n°2</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Rue	8 633,05 €
TOTAL MARKETING FRANCE	<u>Lot n°3</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Le Crotoy	2 292,55 €
TOTAL MARKETING FRANCE	<u>Lot n°4</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Crécy en Ponthieu	2 292,55 €
TOTAL MARKETING FRANCE	<u>Lot n°5</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Nouvion en Ponthieu	2 288,33 €
MOONGROUP	<u>Lot n°6</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Saint Valéry sur Somme	8 513,66 €
-	<u>Lot n°7</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Cayeux sur Mer	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
EDENRED FUEL CARD	<u>Lot n°8</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours d'Ault	3 011,49 €
MOONGROUP	<u>Lot n°9</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Mers les Bains	2 326,81 €
EDENRED France	<u>Lot n°10</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Friville Escarbotin	7 993,71 €
TOTAL MARKETING France	<u>Lot n°11</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Bouvaincourt sur Bresle	2 224,76 €
EDENRED France	<u>Lot n°12</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Feuquières en Vimeu	2 132,50 €
-	<u>Lot n°13</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Gamaches	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
TOTAL MARKETING France	<u>Lot n°14</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Forceville-Oisemont	2 233,05 €
EDENRED France	<u>Lot n°15</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Hallencourt	2 132,27 €

-	<u>Lot n°16</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours d'Airaines	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
TOTAL MARKETING FRANCE	<u>Lot n°17</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Beaucamps le Vieux	2 300,06 €
EDENRED France	<u>Lot n°18</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Hornoy le Bourg	2 564,07 €
TOTAL MARKETING FRANCE	<u>Lot n°19</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Molliens Dreuil	2 267,06 €
TOTAL MARKETING France	<u>Lot n°20</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Poix de Picardie	8 591,15 €
EDENRED FUEL CARD	<u>Lot n°21</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Val de Trie	3 008,54 €
-	<u>Lot n°22</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours d'Abbeville	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
-	<u>Lot n°23</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours d'Ailly le Haut Clocher	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
MOONGROUP	<u>Lot n°24</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Domart en Ponthieu	2 328,39 €
MOONGROUP	<u>Lot n°25</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Flixecourt	8 470,82 €
MOONGROUP	<u>Lot n°26</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Vignacourt	2 319,62 €
MOONGROUP	<u>Lot n°27</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Bernaville	2 350,52 €
COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT	<u>Lot n°28</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules des Centres d'Incendies et de Secours de Doullens – Luchaux et Beauval	10 488,93 €
TOTAL MARKETING France	<u>Lot n°29</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Beauquesne	2 262,07 €
MOONGROUP	<u>Lot n°30</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Bocage-Hallue. Et l'Ecole Départementale	2 350,52 €
TOTAL MARKETING France	<u>Lot n°31</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Toutencourt	2 313,56 €

-	<u>Lot n°32</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Saint Sauflieu	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
TOTAL MARKETING France	<u>Lot n°33</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Conty	2 267,36 €
-	<u>Lot n°34</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours d'Ailly sur Noye	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
EDENRED France	<u>Lot n°35</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Moreuil	8 129,84 €
SIPLEC	<u>Lot n°36</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Montdidier	8 215,21 €
EDENRED France	<u>Lot n°37</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules des Centres d'Incendies et de Secours d'Epehy et Roisel	2 201,96 €
SIPLEC	<u>Lot n°38</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules des Centres d'Incendies et de Secours de Péronne et Moislains	2 193,67 €
COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT	<u>Lot n°39</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Rosières en Santerre	10 665,62 €
TOTAL MARKETING France	<u>Lot n°40</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours d'Hangest en Santerre	2 268,13 €
EDENRED France	<u>Lot n°41</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Roye	8 607,86 €
MOON GROUP	<u>Lot n°42</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours de Nesle	8 505,78 €
SIPLEC	<u>Lot n°43</u> : Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et de services par cartes accréditives pour les véhicules du Centre d'Incendie et de Secours d'Ham	8 208,13 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer les marchés.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D4_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Fourniture de carburants, produits et prestations d'entretien et services par cartes accréditées pour les véhicules du SDIS de la Somme Validation du choix de la Commission d'Appel d'Offres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.9 - autres (CAO)
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D4_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D4_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1068
Nom original :		
D4-Carburants.pdf	application/pdf	537320
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D4_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	537320

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 17h14min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 17h14min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 17h14min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 17h15min02s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°5

MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNEL DE LA MAISON A FEU DU SDIS DE LA SOMME

Marché sans publicité ni mise en concurrence avec la Société DRAGER

Validation du choix du Bureau du CASDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-3 3°;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président).

Considérant les faits exposés ci-dessous :

Le SDIS de la Somme souhaite procéder au renouvellement du maintien en condition opérationnel de la Maison à feu de marque DRAGER. Celui-ci arrivant à expiration le 31 décembre 2020.

Seule la société DRAGER détient l'exclusivité de la maintenance des matériels de marque DRAGER conformément à l'attestation d'exclusivité du 30 novembre 2020.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article R. 2122-3 3° du Code de la commande publique, une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence, pour exclusivité, a été lancée auprès de la société DRAGER.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence, pour exclusivité, conclue avec la société DRAGER, pour le « maintien en condition opérationnel de la maison à feu du SDIS de la Somme » pour un montant annuel de 51 795,58 € HT soit 62 154,70 € TTC.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le marché.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D5_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Maintien en condition opérationnel de la maison à feu du SDIS de la Somme Marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société DRAGER Validation du choix du Bureau du CASDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.2 - marchés négociés
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D5_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D5_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1059
Nom original :		
D5-Maison à feu.pdf	application/pdf	368231
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D5_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	368231

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 17h16min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 17h16min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 17h16min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 17h31min25s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°6

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DE RECHANGE DE MATERIELS DE VIABILITE HIVERNALE DE MARQUE SCHMIDT ET FRANCE NEIGE POUR LES ATELIERS DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Marché sans publicité et sans mise en concurrence avec la Société EUROPE SERVICE

Validation du choix du Bureau du CASDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-3 3°;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président).

Considérant les faits exposés ci-dessous :

Les ateliers de Garage Départemental doivent s'équiper de pièces de rechange de matériels de viabilité hivernale de marque SCHMIDT et FRANCE NEIGE.

La société EUROPE SERVICE détient l'exclusivité quant à la distribution et la commercialisation de ces produits conformément à l'attestation d'exclusivité du 27 novembre 2020.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article R. 2122-3 3° du Code de la commande publique, une procédure de marché, sans publicité et sans mise en concurrence, pour exclusivité, a été lancée auprès de la société EUROPE SERVICE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence, pour exclusivité, conclue avec la société EUROPE SERVICE, pour la « fourniture et livraison de pièces de rechange de matériels de viabilité hivernale de marque SCHMIDT et France Neige pour les ateliers du garage départemental » pour un montant estimatif annuel de 10 000,00 € HT.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le marché.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D6_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Fourniture et livraison de pièces de rechange de matériels de viabilité hivernale de marque SCHMIDT et France Neige pour les ateliers du garage départemental Marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société EUROPE SERVICE Validation du choix du Bureau du CASDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.2 - marchés négociés
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D6_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D6_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1153
Nom original :		
D6.pdf	application/pdf	371953
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D6_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	371953

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 17h18min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 17h18min19s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>4 janvier 2021 à 17h18min20s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>4 janvier 2021 à 17h19min18s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-01-04</i>



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°7

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DE RECHANGE, ACCESSOIRES ET DEPANNAGE OCCASIONNEL DE MATERIELS DE VIABILITE HIVERNALE DE MARQUE ACOMETIS POUR LES ATELIERS DE GLISY ET ABBEVILLE DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Marché sans publicité et sans mise en concurrence avec la Société ACOMETIS

Validation du choix du Bureau du CASDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-3 3°;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président).

Considérant les faits exposés ci-dessous :

Les ateliers de Garage Départemental doivent s'équiper de pièces de rechange de matériels de viabilité hivernale de marque ACOMETIS.

La société ACOMETIS détient l'exclusivité quant à la distribution et la commercialisation de ces produits conformément à l'attestation d'exclusivité du 1^{er} décembre 2020.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article R. 2122-3 3° du Code de la commande publique, une procédure de marché, sans publicité et sans mise en concurrence, pour exclusivité, a été lancée auprès de la société ACOMETIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence, pour exclusivité, conclue avec la société ACOMETIS pour la « fourniture et livraison de pièces de rechange, accessoires et dépannage occasionnel de matériels de viabilité hivernale de marque ACOMETIS pour les ateliers de Glisy et Abbeville du garage départemental » pour un montant estimatif annuel de 45 000,00 € HT.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le marché.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 1
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES : Pour 3
 Contre 0
 Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D7_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Fourniture et livraison de pièces de rechange, accessoires et dépannage occasionnel de matériels de viabilité hivernale de marque acometis pour les ateliers de Glisy et Abbeville du Garage Départemental Marché sans publicité et sans mise en concurrence avec la société ACOMETIS Validation du choix du Bureau du CASDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.2 - marchés négociés
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D7_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D7_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1200
Nom original :		
D7.pdf	application/pdf	395833
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D7_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	395833

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
--	------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>4 janvier 2021 à 17h57min46s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>4 janvier 2021 à 17h57min46s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>4 janvier 2021 à 17h57min48s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>4 janvier 2021 à 18h02min59s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-01-04</i>



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°8

FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIECES DE RECHANGE, ACCESSOIRES ET DEPANNAGE OCCASIONNEL DE MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS DE MARQUES SECMAIR ET BREINING POUR LES ATELIERS DE GLISY ET D'ABBEVILLE DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Marché sans publicité ni mise en concurrence avec la Société SECMAIR

Validation du choix du Bureau du CASDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-3 3°;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président).

Considérant les faits exposés ci-dessous :

Les ateliers de Garage Départemental doivent s'équiper de pièces de rechange de matériels de travaux publics de marque Secmair et Breining.

La société SECMAIR détient l'exclusivité quant à la distribution et la commercialisation de ces produits conformément à l'attestation d'exclusivité du 27 novembre 2020.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article R.2122-3 3° du Code de la commande publique, une procédure de marché, sans publicité et sans mise en concurrence, pour exclusivité, a été lancée auprès de la société SECMAIR.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence, pour exclusivité, conclue avec la société SECMAIR, pour la « fourniture et livraison de pièces de rechange, accessoires et dépannage occasionnel de matériels de travaux publics de marque SECMAIR et BREINING pour les ateliers de Glisy et d'Abbeville du garage départemental » pour un montant estimatif annuel de 37 500,00 € HT.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le marché.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D8_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Fourniture et livraison de pièces de rechange, accessoires et dépannage occasionnel de matériels de travaux publics de marques SECMAIR et BREINING pour les ateliers de Glisy et d'Abbeville du Garage Départemental Marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société SECMAIR Validation du choix du Bureau du CASDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.2 - marchés négociés
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D8_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D8_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1199
Nom original :		
D8.pdf	application/pdf	389017
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D8_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	389017

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 17h20min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 17h20min59s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>4 janvier 2021 à 17h21min01s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>4 janvier 2021 à 17h21min18s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-01-04</i>



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30. |

DELIBERATION N°9

MAINTENANCE DECENNALE DES ECHELLES PIVOTANTES SEQUENTIELLES DE MARQUE CAMIVA DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DE LA SOMME

Avenant n°2 au marché MN 49-2019 conclu avec la Société CAMIVA Echelle immatriculée 1207XM80

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2122-3 3° ;

Vu la délibération n°1 en date du 27 septembre 2019 du Bureau du CASDIS confiant à la société CAMIVA le marché « Maintenance décennale des échelles pivotantes séquentielles de marque CAMIVA du parc automobile du SDIS de la Somme » ;

Vu la délibération n°3 en date du 9 décembre 2019 du Bureau du CASDIS validant l'avenant n°1 au marché MN 49-2019 conclu avec la société CAMIVA ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par délibération en date du 27 septembre 2019, le SDIS de la Somme a confié à la société CAMIVA le marché « Maintenance décennale des échelles pivotantes séquentielles de marque CAMIVA du parc automobile du SDIS de la Somme » pour un montant de 113 763,84 € HT.

Ce marché avait pour objet la maintenance de deux échelles immatriculées respectivement 5374VK80 et 1207XM80. Un premier avenant d'un montant de 3 913,43 € HT a été conclu fin 2019 pour des travaux supplémentaires concernant l'échelle immatriculée 5374VK80.

Aussi, des travaux supplémentaires ont également eu lieu sur l'échelle immatriculée 1207XM80. Ces prestations font suite à des pièces défectueuses visibles uniquement lors du démontage du véhicule.

Le coût supplémentaire s'élève à la somme de 3 036,27 € HT. Le montant total du marché est de 120 713,54 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider l'avenant n°2 au marché MN 49-2019 conclu avec la société CAMIVA, joint en annexe, pour un coût supplémentaire de 3 036,27 € HT.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres présents en visioconférence : 1
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES : Pour 3
 Contre 0
 Abstentions 0



POLE SOUTIEN

**GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER**

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Tél. : 03.64.46.16.62

MAINTENANCE DECENNALE DES ECHELLES PIVOTANTES SEQUENTIELLES DE MARQUE CAMIVA DU PARC AUTOMOBILE DU SDIS DE LA SOMME

Avenant n°2 au marché MN 49-2019 Echelle immatriculée 1207XM80

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires sur l'échelle immatriculée 1207XM80. Ces prestations font suite à des pièces défectueuses visibles uniquement lors du démontage du véhicule

Article 2 : Montant du marché

Le montant initial du marché était de 113 763,84 € HT.

Un avenant n°1 d'un montant 3 913,43 € HT a été conclu par délibération du 9 décembre 2019. Cet avenant avait également pour objet de procéder à des travaux supplémentaires concernant l'échelle immatriculée 5374VK80.

Article 3 : Montant de l'avenant n°2

Le montant des prestations supplémentaires est de 3 036,27 € HT.

Article 4 : Nouveau montant du marché

Le montant du marché est donc porté à la somme de 120 713,54 € HT.

Article 5 : Autre disposition

Les clauses et prescriptions du marché initial non contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

AMIENS, le

Pour la Société CAMIVA
Titulaire du marché,

Le Directeur

Pour le SDIS de la Somme,

Le Président,
(Pouvoir adjudicateur)

Stéphane HAUSSOULIER



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D9_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Maintenance décennale des échelles pivotantes séquentielles de marque CAMIVA du parc automobile du SDIS de la Somme Avenant n°2 au marché MN 49-2019 conclu avec la société CAMIVA Echelle immatriculée 1207XM80
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.8 - avenants - décisions de poursuivre
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D9_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D9_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1085
Nom original :		
D9 - Avenant n°2 au marché MN 49-2019.pdf	application/pdf	397911
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D9_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	397911

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h17min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h17min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h17min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h22min48s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30. |

DELIBERATION N°10

CONVENTION POUR LA LOCATION D'UNE VALISE DIAGNOSTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2141-1 à L.2141-12;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour décider l'engagement du SDIS par le biais de convention lorsque les conditions d'approbation le requièrent (ex : impact financier ou particularité liée au partenaire,...).

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le Garage Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme a acquis une valise diagnostic en 2017 afin d'accompagner les mécaniciens dans la recherche des défaillances électroniques, de plus en plus présentes dans les véhicules actuels. Jusqu'à présent, cette valise est convoyée plusieurs fois par semaine entre les ateliers d'Abbeville et de Glisy.

Afin d'optimiser le travail des mécaniciens, d'éviter le transport régulier de ce matériel, et les risques engendrés, et d'améliorer la réactivité du service, il est proposé par le Garage départemental de s'équiper d'une deuxième valise.

Le coût d'achat d'une valise, dont l'amortissement est de 5 ans, est estimé à 17 000 € TTC auquel il faut ajouter la mise à jour annuelle obligatoire, estimée à 3 500 € TTC par an, ainsi que la maintenance annuelle de l'appareil estimée à 3 500 €. Le coût annuel serait donc estimé à 10 400 € par an.

Après échanges avec les sociétés DELESTREZ et LOCAM, la location du même matériel, mise à jour annuelle et maintenance incluses, est proposée au coût de 16 942,44 € TTC pour une durée de 3 ans soit un coût inférieur à l'achat. Au-delà de ce terme, le Garage Départemental pourrait envisager un nouveau contrat avec du matériel neuf.

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques des parties ainsi que la mise à disposition et de location d'une valise diagnostique.

Cette convention entrera en vigueur à compter de sa notification aux trois parties signataires pour une durée de 36 mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la convention pour la location d'une valise diagnostique pour un montant total sur 3 ans de 14 118,70 € HT soit 16 942,44 € TTC

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer la convention.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0

CONVENTION POUR LA LOCATION D'UNE VALISE DIAGNOSTIQUE

Entre les soussignés :

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

7, Allée du Bicêtre - 80026 AMIENS Cedex

Représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration dudit établissement agissant en sa dite qualité, en vertu d'un arrêté du Président du Conseil Départemental de la Somme en date du 28 avril 2015

Ci-après dénommé « LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME »,

Et

Les Etablissement FERDINAND DELESTREZ,

ayant leur siège social 165 rue Dejean 80000 Amiens, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 581 721 099, représenté par _____, Directeur ;

Ci-après dénommé « la Société DELESTREZ »,

Et

La société LOCAM - LOCATION AUTOMOBILE MATERIEL,

ayant son siège social 29 rue Léon Blum 42000 SAINT ETIENNE, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 310 880 315, représenté par _____, Directeur ;

Ci-après dénommé « la Société LOCAM »,

Il est exposé ce qui suit :

Le Garage Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ; dans le cadre de l'exercice de ses missions de réparation et d'entretien de véhicules et engins du Département de la Somme et du Service d'Incendie et de Secours de la Somme, a besoin de réaliser des diagnostics des véhicules et engins.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de mise à disposition et la location d'une valise diagnostique par le Garage Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION D'UNE VALISE DIAGNOSTIQUE

Pour permettre au Garage Départemental de réaliser ses missions de réparations et d'entretien des véhicules et engins du Département de la Somme et du Service d'Incendie et de Secours de la Somme, la Société DELESTREZ lui fournit une valise diagnostique KTS560 avec testeur de système comprenant les abonnements VL, PL et Agri pour une durée de 36 mois.

ARTICLE 3 : DESTINATION DU MATERIEL

La valise diagnostique objet de la présente convention, sera utilisée par le Garage Départemental, Ateliers d'Abbeville et de Glisy, à usage exclusif pour la réalisation des activités relevant de sa compétence.

ARTICLE 4 : ETAT ET ENTRETIEN DU MATERIEL

La valise diagnostique, mise à disposition, est réputée neuve.

En cas de panne de la valise, la Société DELESTREZ sera informée par téléphone avec confirmation par mail afin de réparation.

Si la durée d'indisponibilité est supérieure à 5 jours ouvrés, la Société DELESTREZ fournira une valise de remplacement. Dans le cas contraire, la durée de la location sera prolongée, à titre gratuit, du nombre de jour d'indisponibilité.

ARTICLE 5 : PAIEMENT DE LA LOCATION

La Société LOCAM fournira au Garage Départemental une facture trimestrielle d'un montant de 1 176,56 € HT soit 1 411,87 € TTC (TVA 20 %).

Ce montant comprend la mise à disposition du matériel, les abonnements VL, PL et Agri (1 005,71 € = 12 068,5 € HT/12 trimestres) ainsi que le coût du crédit (170,85 € HT) (détail en pièce jointe).

5.1. Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes à cette location seront établies en 1 exemplaire via le portail CHORUS et porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et adresse du créancier,
- Le numéro de compte bancaire ou postal,
- L'objet de la location,
- Le montant hors taxe de la location,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant total de la location,
- La date de facturation.

Pour déposer les factures sur Chorus, les informations suivantes seront nécessaires :

- N°SIRET du Garage Départemental : 288 000 011 00065
- N° d'engagement : il s'agit d'un numéro qui sera fourni par le Garage Départemental à la notification de la présente convention et à chaque début d'exercice comptable.
- N° de code service : renseignement non rendu obligatoire.

Les courriers et autres demandes devront parvenir à l'adresse suivante :

Garage Départemental de la Somme 4 avenue du Great Eastern 80440 GLISY

La remise de factures électroniques est obligatoire pour les petites, moyennes, grandes entreprises et les personnes publiques via le portail de l'État « CHORUS PORTAIL PRO » et ce

conformément aux dispositions du décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 et de l'arrêté du 9 décembre 2016 relatifs au développement de la facturation électronique.

5.2. Mode de règlement

La location sera payée par mandat administratif selon la réglementation en vigueur. Le délai global de paiement est de 30 jours selon les dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 du Code de la commande publique.

ARTICLE 6 : COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE

Le comptable public assignataire est Madame La Payeure Départemental de la Somme 1-3 rue Pierre Rollin CS 12301 80023 Amiens Cedex.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification.

Elle est conclue pour une durée de 36 mois. Elle sera éventuellement prolongée, à titre gratuit, du nombre de jours d'indisponibilité constatés tel qu'édicte à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans les conditions suivantes :

- en cas de non paiement de la location trimestrielle par le Garage Départemental : la Société LOCAM adressera une lettre recommandée avec accusé de réception au Garage Départemental pour l'informer de la résiliation faute de non règlement,
- avant le terme des 36 mois, le garage Départemental informera les Sociétés LOCAM et DELESTREZ de la fin de la mise à disposition, au plus tard 2 mois avant la date de fin de la présente convention.

Fait à Amiens, le

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de la Somme,

Stéphane HAUSSOULIER

Pour la Société DELESTREZ,

Pour la Société LOCAM,



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D10_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Convention pour la location d'une valise diagnostique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2.1 - contrats
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D10_18_12_20-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D10_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	930
Nom original :		
D10 - Convention location valise DIAG.pdf	application/pdf	433663
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D10_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	433663

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h19min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h19min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h19min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h21min28s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°11

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU NETTOYAGE DE LOCAUX ET DE VITRERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2213-7 ;

Vu la délibération n °3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour décider de l'engagement du SDIS par le biais de convention;

Considérant l'exposé ci-dessous :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes en vue de passer un marché public portant sur le nettoyage des locaux et de vitrerie.

Ce groupement de commandes est constitué entre le Conseil Départemental de la Somme et le SDIS de la Somme suivant les dispositions des articles L 2113-6 et L 2213-7 du Code de la Commande Publique, le Conseil Départemental de la Somme agissant en qualité de coordonnateur. Aussi, la mission lui incombant ne donne lieu à aucune rémunération, ni à remboursement de frais par le SDIS de la Somme.

Cette convention entrera en vigueur à compter de sa notification par le coordonnateur au SDIS de la Somme et prendra fin à la réalisation complète du marché visé précédemment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la convention de groupement de commandes le SDIS 80 et le Conseil Départemental de la Somme relative au nettoyage de locaux et vitrerie.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe de cette présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres présents en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0

Convention constitutive du groupement de commandes relatif au nettoyage de locaux et de vitrerie

ENTRE :

Le Département de la Somme, collectivité territoriale, ayant son siège situé au 53, rue de la République à Amiens (80000), représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental, dûment autorisé aux fins des présentes par la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du

ci-après désigné « le Département » ;

d'une part,

ET

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, établissement public, ayant son siège au 7 allée du Bicêtre à Amiens (80000), représenté par XXX, Président du Conseil d'Administration dudit établissement agissant en sa dite qualité, en vertu d'un arrêté du Président du Conseil Départemental de la Somme du XXX, dûment autorisé aux fins des présentes par la délibération du Bureau en date du XXX,

ci-après désigné « le SDIS » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'une part de créer un groupement de commandes entre le Département de la Somme et le SDIS 80 conformément aux articles L.2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande publique afin de passer conjointement des marchés de nettoyage de locaux et de vitrerie et d'autre part, de préciser les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.

ARTICLE 2 - OBJET DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes ainsi constitué a pour objet la passation, la signature, la notification et l'exécution de marchés de services de nettoyage de locaux et de vitrerie.

Ces marchés seront communs à l'ensemble des signataires de la présente convention, et ce, pour satisfaire leurs besoins propres.

ARTICLE 3 – MODE DE PASSATION DES MARCHES

Le mode de passation qui sera mis en œuvre par le coordonnateur sera déterminé en fonction du Code de la Commande publique.

ARTICLE 4 – DESIGNATION ET MISSIONS DU COORDONNATEUR

4.1 Désignation du coordonnateur

Pour la réalisation de l'objet du groupement, les membres désignent comme coordonnateur le Département de la Somme.

4.2. Missions du coordonnateur - Rémunération

- d'assurer la coordination du groupement ;
- de recueillir et de centraliser les besoins tels que déterminés par les membres du groupement ;
- de choisir la procédure ;
- de préparer et lancer, conformément au code de la commande publique, la consultation nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment en vue d'attribuer les marchés aux opérateurs économiques chargés de leur exécution, en consultant l'autre membre du groupement aux différentes étapes de la passation, notamment pour la rédaction des pièces et pour l'analyse des offres ;
- de procéder, le cas échéant à la mise au point des marchés ;
- d'informer les candidats du rejet de leurs candidatures ou de leurs offres en indiquant les motifs de ce rejet ;
- d'informer les candidats de la décision éventuelle de déclarer sans suite ou infructueux la procédure ; cette décision serait prise en accord avec l'autre membre du groupement ;
- d'attribuer, signer et notifier les marchés correspondants et effectuer l'ensemble des formalités nécessaires
- de transmettre à l'autre membre du groupement l'ensemble des pièces contractuelles ;
- de collecter les documents exigibles des titulaires en cours de marché

- de représenter le groupement en cas d'éventuel contentieux relevant de ses missions et d'engager toute action en justice dans le cadre de tout litige lié à la passation du marché public ou lié à l'exécution du marché dans le cas où l'autre membre du groupement ou lui-même, seraient concernés par le même litige. Dans le cadre de cette mission, le coordonnateur sera libre d'entreprendre toutes les mesures nécessaires à la protection des intérêts du groupement de commande ;
- de procéder à la reconduction des marchés publics pour le compte de l'autre membre du groupement ne s'y étant pas opposé
- Passer les modifications au marché (avenants) éventuellement nécessaires à sa bonne exécution
- de résilier le marché

Les missions assurées par le coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération. De plus, le Département prendra en charge l'ensemble des frais liés à la réalisation des missions qui lui sont dévolues en qualité de coordonnateur sous réserve de l'application des dispositions de l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 5 – FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

5.1 Comité technique de suivi

Un comité technique de suivi est institué.

Il est composé pour le SDIS du chef du groupement logistique, du chef du service infrastructures et pour le Conseil Départemental du chef du service régie de la direction du patrimoine départemental ainsi que du responsable de l'unité accès à l'emploi et du chargé de clauses sociales de la direction de la cohésion sociale et du logement.

Ces derniers seront assistés en particulier pour la rédaction du DCE et éventuellement pendant l'exécution des marchés du service juridique et administratif du SDIS ainsi que du service des marchés et du service achats du Département de la Somme.

Ce comité approuve le dossier de consultation et assure le suivi technique au cours de l'exécution des marchés.

Sous réserve de l'autorisation de ses membres, le comité technique peut s'entourer d'entités consultatives pour un appui exclusivement technique dans le suivi de l'opération.

Le comité technique est constitué pour toute la durée du groupement de commandes.

5.2. Rôles des membres du groupement

5-2-1 Définition des besoins

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de consultation, le SDIS s'engage à communiquer au coordonnateur une évaluation juste de ses besoins, ainsi qu'au cours des marchés toute évolution de ses besoins.

Il validera la rédaction des pièces du dossier de consultation dans les délais nécessaires avant le lancement de l'avis public à la concurrence ainsi que l'analyse des offres soumise à la Commission d'Appel d'offres du coordinateur.

5-2-2 Exécution des marchés

Chaque membre n'est engagé qu'à hauteur de ses besoins propres.

Chaque membre du groupement a à sa charge de :

- Etablir et notifier les bons de commande correspondant à ses besoins, le cas échéant,
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés par le titulaire et/ou leurs sous-traitants,
- Assurer l'exécution financière des prestations pour la part qui le concerne
- Assurer l'admission des prestations pour la part qui le concerne, certifier le service fait et régler ses propres factures.
- Informer expressément le coordonnateur en cas de souhait de ne pas reconduire un ou des marchés, pour ce qui le concerne, à l'issue de la période échue en respectant un préavis de six mois.
- Engager toute action en justice dans le cadre de tout litige lié à l'exécution du marché si un seul membre est concerné
- En cas de mauvaise exécution ou d'inexécution des prestations prévues au marché, le membre concerné met en demeure, dans les conditions fixées au marché, le titulaire et en informe les autres membres du groupement,

5.3. Commission du groupement

Conformément à l'article L1414-3-II du code général des collectivités territoriales, il est convenu que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

La commission sera chargée d'attribuer les marchés, conformément au Code de la Commande Publique.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui doit être approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 7 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des membres. La date la plus tardive sera retenue comme date d'effet.

Le groupement de commande prendra fin à la date d'expiration des marchés à l'issue des opérations d'apurement juridique et financier. En cas de recours, le groupement de commande sera maintenu jusqu'à l'issue définitive des contentieux introduits au titre de la passation et/ou de l'exécution des marchés..

ARTICLE 8 – MODALITES DE RETRAIT DU GROUPEMENT ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes, en adressant une décision écrite notifiée à l'autre membre au moins un mois avant le retrait effectif. Le retrait de l'un des membres entraînera alors la résiliation de la présente convention. Toutefois, le retrait du groupement et la résiliation de la convention ne pourront intervenir dès lors que la procédure de passation du marché aura été engagée, à savoir après que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication ou la procédure de négociation engagée.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

Le coordonnateur répond, dans la limite de ses missions, des contentieux précontractuels et contractuels. Les frais de contentieux relevant des missions du coordonnateur et pour lesquels ils représentent le jugement seront partagés à parts égales entre les membres du groupement.

ARTICLE 10 – JURIDICTION COMPETENCE

Tout litige survenant dans l'application de la présente convention est soumis au Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Amiens, le

Etablie en deux exemplaires.

Pour le Département de Somme,
Le Président du Conseil Départemental,

Pour le SDIS de la Somme,
Le Président du Conseil d'Administration,

Stéphane HAUSSOULIER

XXX



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D11_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Convention constitutive du groupement de commandes relatif au nettoyage de locaux et vitrerie
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D11_18_12_20-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D11_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	925
Nom original :		
D11-Convention de groupement de commandes.pdf	application/pdf	419044
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D11_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	419044

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h20min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h20min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h20min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h21min48s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°12

FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DISPOSITIFS MEDICAUX A DESTINATION DES VSAV DU SDIS DE LA SOMME

Avenant n°2 au marché n° AOO 3-2018 – Draps de transfert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2141-1 à L.2141-12 et R2152-3 ;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour la mise en œuvre, le suivi et l'attribution des marchés publics (hors pouvoirs propres du Président).

Vu le procès-verbal de validation de choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 Décembre 2017 relatif au marché « Fourniture de produits pharmaceutiques d'Incendie et de Secours de la Somme » - lot 1 « Draps de transfert » conclu avec la société ABENA FRANTEX.

Vu la délibération n°1 du Bureau du CASDIS en date du 8 décembre 2017 validant le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre 2017 relatif au marché « Fourniture de produits pharmaceutiques d'Incendie et de Secours de la Somme » - lot 1 « Draps de transfert » conclu avec la société ABENA FRANTEX.

Vu le procès-verbal de validation de choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 Décembre 2017 relatif au marché « Fourniture de produits pharmaceutiques d'Incendie et de Secours de la Somme » - lot 1 « Draps de transfert » conclu avec la société ABENA FRANTEX – avenant n°1.

Vu la délibération n°3 du Bureau du CASDIS en date du 6 octobre 2010 validant l'avenant n°1 au marché AOO 3-2018 conclu avec la société ABENA FRANTEX.

Considérant l'exposé ci-dessous :

Dans le cadre du marché « Fourniture de produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux à destination des VSAV du SDIS de la Somme », le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme a confié, par délibération du 8 décembre 2017, le lot n°1 « Draps de transfert » à la société ABENA FRANTEX pour un montant minimum annuel de 12 750,00 € HT.

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, la société ABENA FRANTEX avait sollicité le SDIS de la Somme pour une augmentation des tarifs des fournitures susvisées pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2020, justifiée par des contraintes financières. En effet, cette société subit des ruptures de stocks et des difficultés d'approvisionnement mais également des hausses tarifaires par ses sous-traitants.

La société ABENA FRANTEX demande à nouveau au SDIS de la Somme le maintien des tarifs actualisés concernant la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021. Pour rappel, le tarif du drap de transfert avant la première sollicitation de la société était de 0,51 € HT. A ce jour, le tarif révisé du drap de transfert est de 0,8624 € HT.

Aussi, après étude, il apparaît que les tarifs actuels proposés lors de lancement de procédures marchés soient de l'ordre de 0,84 € HT pour des contrats d'une durée d'un an, reconductible 3 fois. Il peut ainsi être considéré que si les contraintes financières supportées par les sociétés lors de la crise sanitaire actuelle venaient à diminuer, le SDIS de la Somme pourrait à nouveau bénéficier des tarifs marchés, soit 0,51 € HT.

Un point financier de l'évolution des marchés de consommables pharmaceutiques devra être effectué courant du 1^{er} semestre 2021 afin de garantir la meilleure situation financière et fonctionnelle pour le SDIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider le prix révisé de 0,8624 € HT du drap de transfert et cela jusqu'au 30 juin 2021.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au marché AOO 3-2018 conclu avec la société ABENA FRANTEX.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 1
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES : Pour 3
 Contre 0
 Abstentions 0



POLE SOUTIEN

**GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER**

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Tél. : 03.64.46.16.77

FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DISPOSITIFS MEDICAUX A DESTINATION DES VSAV DU SDIS DE LA SOMME

Avenant n°2 au marché n° AOO 3-2018

Article 1 : Objet de l'avenant

Suite au contexte sanitaire actuel, la société ABENA FRANTEX sollicite un maintien des révisions de prix concernant la fourniture de draps de transfert.

Article 2 : Montant actuel du marché

Le montant de base du drap de transfert était de 0,51 € HT.

Article 3 : Montant actualisé du marché

Le montant actualisé au 1^{er} septembre 2020 du drap de transfert a été porté à la somme de 0,8624 € HT.

Article 4 : Durée de validité de l'avenant

La société sollicite le maintien de ses tarifs pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

Article 5 : Avis de la Commission d'appel d'offres

La modification du montant du marché étant supérieure à 5 %, le présent avenant a fait l'objet d'un avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 6 : Autre disposition

Les clauses et prescriptions du marché initial non contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Pour la Société ABENA
FRANTEX,
Titulaire du marché

Le Directeur,

AMIENS, le

Pour le SDIS de la Somme,

Le Président,
(Pouvoir adjudicateur)

Stéphane HAUSSOULIER



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D12_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Fourniture de produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux à destination des VSAV du SDIS de la Somme Avenant n°2 au marché n° AOO 3-2018 - Draps de transfert
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.8 - avenants - décisions de poursuivre
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D12_18_12_20-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D12_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1040
Nom original :		
D12 - Avenant n°2 au marché AOO 3-2018 Draps de transfert.pdf	application/pdf	496816
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D12_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	496816

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h22min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h22min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h22min16s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>4 janvier 2021 à 16h22min28s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-01-04</i>
--	--------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30. |

DELIBERATION N° 13**ALIÉNATION DE MATERIELS APPARTENANT AU SDIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable n°03-069-M61 du 15 décembre 2003 applicable aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours, et récemment modifiée par l'arrêté du 18 décembre 2017 ;

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme décide de retirer du Service Opérationnel, en raison notamment de sa vétusté ou de son caractère obsolète, le matériel roulant ci-dessous :

I – Matériels roulants

Affectation	Type de véhicule Marque	Numéro de série	Immatriculation	Année de mise en service	Kilométrage	Motif
Luceux	VLID Renault	VF1KC0JEF25946847	3819WB80	2001	69987	Vétuste
Nouvion	VLID Citroën	VF7MFWJYB65502867	EF027HC	2001	114501	Vétuste
Pool Direction	VLID Renault	VF35FWJZE60223059	221VQ80	1999	145518	Casse moteur
Pool Direction	VLID Peugeot	VF35FWJZE60317314	1997VW80	2000	96210	Vétuste
Ferry	VLID Renault	VF1KCOJEF25946895	3820WB80	2001	159752	Vétuste
Ault	MPR	VF9MPR09798035096	3125VR80	2000	-	Vétuste
Direction	VL Peugeot	VF33C9HYC84963949	7337XG80	2007	236647	Vétuste
Moislains	FPT Renault	VF622AXA0P0000017	7810VH80	1998	39121	Vétuste
Moislains	VID Renault	VF1FDCUH634380350	8102WZ80	2006	163949	Vétuste
Bouvaincourt sur Bresle	VID Renault	VF1FDBGE525245768	BJ194RJ	2001	163143	Vétuste
Le Crotoy	VLID Renault	VF1KW2HB648454331	CS621HP	2013	64298	VGA
Ailly sur Noye	VSRS Renault	VF1FDCCL523401521	DC148ZK	2001	8194	Vétuste
Saint Sauflieu	FPT Renault	VF622AXA0P0000081	DC892NJ	1999	30880	Vétuste
Abbeville	VID Renault	VF1FDCCL521170160	DD855EL	1999	140369	Vétuste
Gamaches	MPR	520044	-	2000	-	Vétuste
Airaines	MPR	-	-	1991	-	Vétuste
Forceville	MPR	MPR10151251	-	1980	-	Vétuste

Suivant l'état et la valeur marchande du matériel aliéné, le SDIS de la Somme organise ensuite des ventes aux enchères de ces matériels selon son intérêt dans une salle des ventes située sur la commune de Béthune ou sur le site Agorastore.

Un agent du SDIS, affecté au service concerné est en charge de gérer les transactions afférentes.

II – Matériels d'Incendie et de Secours

Ce matériel a été retiré du parc opérationnel en raison de sa vétusté, de sa détérioration ou ne répondant plus aux normes. Il vous est donc proposé de le réformer et d'autoriser son aliénation. Il s'agit de :

Désignation	Quantité	Numéro de série	Motif
Aspirateur eau et poussière	1	90584100110	Hors service
Caméra thermique	1	-	Hors service
Cisaille de désincarcération	1	6J08	Obsolète
Cisaille de désincarcération	1	JJ20KAE	Obsolète
Cisaille de désincarcération	1	34A032-DES00-011	Obsolète
Cisaille de désincarcération	1	43A032-DES00-111	Obsolète
Cisaille de désincarcération	1	022692-DES00-087	Obsolète
Cisaille de désincarcération	1	63L020	Obsolète
Cisaille droite de désincarcération	1	000602-DES00-017	Obsolète
Cisaille droite de désincarcération	1	940216	Obsolète
Commande de coussin de levage	1	-	Hors service
Compresseur	1	14510902	Hors service
Coupe pare-brise	1	-	Obsolète
Coupe pédale	1	74Q02U	Obsolète
Coupe pédale	1	420008	Obsolète
Coupe pédale	1	982	Obsolète
Coupe pédale	1	-	Obsolète
Coussin de levage 40x40	1	12020	Hors service
Coussin de levage 50x50	5	-	Hors service
Ecarteur	1	71J012	Obsolète
Ecarteur	1	80	Obsolète
Ecarteur	1	3200000	Obsolète
Ecarteur	1	981107	Obsolète
Ecarteur	1	563	Obsolète
Ecarteur	1	6400	Obsolète
Ecarteur	1	93J025-DES00-093	Obsolète
Ecarteur	1	93J011-DES00-110	Obsolète
Echelle à coulisse	7	783/004/003	Hors service
Echelle à coulisse	3	-	Hors service
Echelle à crochet	18	649	Hors service
Echelle multifonctions	1	-	Hors service
Groupe thermique	1	53RQ018	Obsolète
Groupe thermique	1	24R010	Obsolète
Groupe thermique	1	53R030-DES00-234	Obsolète
Groupe thermique	1	654-DES00-018	Obsolète
Groupe thermique	1	23R025	Obsolète

Désignation	Quantité	Numéro de série	Motif
Lance à mousse	9	-	Hors service
Lance canon	2	-	Hors service
LDJR 150	1	-	Hors service
LDV 1000	4	-	Hors service
LDV 500	2	-	Hors service
Mégaphone VPL	1	-	Hors service
MPE 30M3	1	68516	Hors service
MPE 30M3	1	68513	Hors service
MPE 30M3	1	61917	Hors service
MPE 30M3	1	68520	Hors service
MPE 30M3	1	619744	Hors service
MPE 30M3	1	61923	Hors service
Outil mixte	1	MD22KAE	Obsolète
Outil mixte	1	64C002	Obsolète
Outil mixte	1	-	Obsolète
Pompe électrique	1	3948	Hors service
Pompe électrique	1	2716	Hors service
Pompe électrique	1	658	Hors service
Pompe manuelle	1	-	Hors service
Pompe manuelle	1	63K017-DES00-229	Obsolète
Pompe manuelle	1	214	Obsolète
Station météo	1	WT10166	Hors service
Tenue RCH - type 1	2	ANSELL K72250301	Hors service
Tenue RCH - type 1	1	TYCHEM	Hors service
Tri-flash accident	8	-	Fin de vie
Tuyau 110/10	2	-	Hors service
Tuyau 110/40	45	-	Hors service
Tuyau 110X2	20	-	Hors service
Tuyau 22/20	13	-	Hors service
Tuyau 45/20	110	-	Hors service
Tuyau 70/20	38	-	Hors service
Vérin grand modèle	1	41P006	Obsolète
Vérin moyen modèle	1	507-DES00-107	Obsolète
Vérin moyen modèle	1	234-DES00-108	Obsolète
Vérin moyen modèle	1	63T003-DES00-233	Obsolète
Vérin moyen modèle	1	71V011	Obsolète
Vérin moyen modèle	1	33N016-DES00-232	Obsolète
Vérin moyen modèle	1	83V007	Obsolète
Vérin moyen modèle	1	72V023	Obsolète
Vérin moyen modèle	1	72V022	Obsolète
Vérin petit modèle	1	93U015	Obsolète
Vérin petit modèle	1	71U003	Obsolète
Vérin petit modèle	1	84U023	Obsolète
Vérin petit modèle	1	488	Obsolète
Vérin petit modèle	1	UUUU004	Obsolète
Vérin petit modèle	1	64U005	Obsolète
Vérin petit modèle	1	487-DES00-109	Obsolète

III – Equipements de Protection Individuelle

Ces équipements ont été retirés du parc en raison de leur vétusté, de leur détérioration ou ne répondant plus aux normes. Il vous est donc proposé de les réformer et d'autoriser leur aliénation. Il s'agit de :

A) Casques

Traçabilité	Type	Motif
00010806	S	Calotte HS
32650	S	Calotte HS
32694	S	Calotte HS
32695	S	Calotte HS
75087	F1	Calotte HS
91791	S	Calotte HS
958858	SF	Calotte HS
958864	SF	Calotte HS
1026670	SF	Calotte HS
1063598	SF	Calotte HS
1117764	SF	Calotte HS
1117766	SF	Calotte HS
1123102	S	Calotte HS
1123197	S	Calotte HS
1123843	METAL	Calotte HS
1123867	METAL	Calotte HS
1123878	METAL	Calotte HS
1123934	METAL	Calotte HS
1123956	METAL	Calotte HS
1139143	S	Calotte HS
1139151	S	Calotte HS
1159737	METAL	Calotte HS
1192505	S	Calotte HS
1218795	SF	Calotte HS
1295920	SF	Calotte HS
1346723	S	Calotte HS
1573061	S	Calotte HS
1573596	S	Calotte HS
1615268	F2 X-TREM	Calotte HS
1636967	METAL	Calotte HS
1636969	METAL	Calotte HS
1637025	METAL	Calotte HS
1637253	METAL	Calotte HS
1719967	F2 X-TREM	Calotte HS
1719971	F2 X-TREM	Calotte HS
1719978	F2 X-TREM	Calotte HS
1720252	F2 X-TREM	Calotte HS
1720258	F2 X-TREM	Calotte HS
1737790	METAL	Calotte HS
1795745	S	Calotte HS
1795748	S	Calotte HS
1795752	S	Calotte HS
1795753	S	Calotte HS
1795762	S	Calotte HS
1795918	S	Calotte HS
1821882	METAL	Calotte HS
1821885	METAL	Calotte HS
1821898	METAL	Calotte HS
1821904	METAL	Calotte HS
1821908	METAL	Calotte HS
1830826	METAL	Calotte HS

Traçabilité	Type	Motif
1830851	METAL	Calotte HS
1831005	METAL	Calotte HS
1831006	METAL	Calotte HS
1887245	METAL	Calotte HS
1887269	METAL	Calotte HS
1887307	METAL	Calotte HS
1887334	METAL	Calotte HS
1887340	METAL	Calotte HS
1915548	METAL	Calotte HS
1957735	METAL	Calotte HS
1976821	METAL	Calotte HS
1976837	METAL	Calotte HS
2041335	METAL	Calotte HS
2154452	METAL	Calotte HS
2154468	METAL	Calotte HS
2199746	METAL	Calotte HS
2223312	METAL	Calotte HS
2242779	S	Calotte HS
2287660	S	Calotte HS
2287711	S	Calotte HS
2358285	METAL	Calotte HS
2358299	METAL	Calotte HS
3399617	S	Calotte HS
4518724	S	Calotte HS
4522211	S	Calotte HS
4522256	S	Calotte HS
4551460	S	Calotte HS
4560987	S	Calotte HS
4572745	SF	Calotte HS
4572751	S	Calotte HS
4575832	S	Calotte HS
5107067	S	Calotte HS
5132668	S	Calotte HS
5151884	S	Calotte HS
5647770	S	Calotte HS
5682001	S	Calotte HS
5682010	S	Calotte HS
5682019	S	Calotte HS
5715015	S	Calotte HS
6036964	S	Calotte HS
6042518	F2	Calotte HS
6065027	S	Calotte HS
6778621	S	Calotte HS
7005039	S	Calotte HS
7015159	F2	Calotte HS
7015160	F2	Calotte HS
7015161	F2	Calotte HS
7041828	F2	Calotte HS
7041838	F2	Calotte HS
7050666	S	Calotte HS
7058708	S	Calotte HS
8013239	S	Calotte HS
9039482	S	Calotte HS
9066322	S	Calotte HS
9066496	S	Calotte HS
/	S	Calotte HS
00-958861	SF	Calotte HS
00-958880	SF	Calotte HS
00-958883	SF	Calotte HS
00-958908	SF	Calotte HS
01-117815	SF	Calotte HS

Traçabilité	Type	Motif
04-573013	F2	Calotte HS
05-608482	S	Calotte HS
05-682009	S	Calotte HS
05-682029	S	Calotte HS
05-715021	S	Calotte HS
05-715048	S	Calotte HS
05-726395	F2	Calotte HS
06-778613	S	Calotte HS
06-842716	SF	Calotte HS
EDIS 3	S	Calotte HS
EDIS 9	SF	Calotte HS
958866	SF	Calotte HS
1126915	S	Calotte HS
1513279	SF	Calotte HS
05-715002	S	Calotte HS
06-818169	SF	Calotte HS
1573608	S	Conservé par la famille – agent décédé
1026175	-	Conservé par l'agent - Retraite
1346718	S	Conservé par l'agent - Retraite
1636994	METAL	Conservé par l'agent - Retraite
2303798	S	Conservé par l'agent - Retraite
9077175	-	Conservé par l'agent - Retraite
32649	S	Décollement nickel

B) Surpantalons

Traçabilité	Taille	Motif
SDIS80PAN01413	120L - 3L	Brûlures
SDIS80ST00052	88L - 1L	Brûlures
SDIS80PAN01148	88L - 1L	Brûlures
SDIS80PAN03018	88L - 1L	Brûlures
SDIS80PAN00185	88M - 1M	Brûlures - Feu de Rouen
SDIS80PAN00390	120XL - 3XL	Brûlures - Feu de Rouen
SDIS80PAN01606	104L - 2L	Brûlures - Feu de Rouen
SDIS80PAN01343	104XL - 2XL	Brûlures - Feu de Rouen
SDIS80PAN02206	88L - 1L	Brûlures - Feu de Rouen
SDIS80PAN03144	88L - 1L	Brûlures - Feu de Rouen
SDIS80PAN01107	104L - 2L	Brûlures - Feu de Rouen
SDIS80PAN01861	104L - 2L	Conservé par la famille - agent décédé
SDIS80PAN00737	104L - 2L	Déchirures
SDIS80PAN00227	88L - 1L	Déchirures
PAN201400084	88L - 1L	Déchirures
SDIS80PAN00226	88L - 1L	Déchirures
SDIS80PAN02690	88XL - 1XL	Déchirures
SDIS80PAN00708	104L - 2L	Déchirures
SDIS80PAN00512	88L - 1L	Déchirures - EPI SERVICE
SDIS80PAN00578	88XL - 1XL	Déchirures - EPI SERVICE
SDIS80PAN02580	104L - 2L	Déchirures - EPI SERVICE
SDIS80PAN00547	88L - 1L	Déchirures - EPI SERVICE
SDIS80PAN01902	104L - 2L	Déchirures - EPI SERVICE

Traçabilité	Taille	Motif
SDIS80PAN00068	88L - 1L	Déchirures - EPI SERVICE
SDIS80PAN00691	104L - 2L	Déchirures - EPI SERVICE
SDIS80PAN02204	88L - 1L	Perte
SDIS80PAN00647	104M - 2M	Perte
SDIS80PAN03156	88L - 1L	Tâches de peinture - EPI SERVICE
SDIS80PAN01168	88L - 1L	Tâches de peinture - EPI SERVICE
SDIS80PAN01956	120L - 3L	Tâches de peinture - EPI SERVICE
SDIS80PAN01794	120XL - 3XL	Usure
SDIS80PAN02203	88L - 1L	Usure
SDIS80PAN00570	88XL - 1XL	Usure
9500040608	TU	Usure
4100435904S-0008	88M - 1M	Usure
721400	88XL - 1XL	Usure
2064572561	104L - 2L	Usure
/	88M - 1M	Usure - Absence de traçabilité
/	88M - 1M	Usure - Absence de traçabilité
/	104M - 2M	Usure - Absence de traçabilité
SDIS80PAN00675	104L - 2L	Usure - EPI SERVICE
SDIS80PAN02684	104XL - 2XL	Usure - EPI SERVICE
SDIS80PAN01840	104M - 2M	Usure - EPI SERVICE
SDIS80PAN00813	104XL - 2XL	Usure - EPI SERVICE
SDIS80PAN01680	104L - 2L	Usure - EPI SERVICE
SDIS80PAN00577	88XL - 1XL	Usure - EPI SERVICE
SDIS80PAN00699	104L - 2L	Usure - EPI SERVICE
SDIS80PAN01094	104L - 2L	Usure - EPI SERVICE
SDIS80ST00271	88M - 1M	Usure - EPI SERVICE
SDIS80PAN02036	88M - 1M	Usure - EPI SERVICE
464345	88XL - 1XL	Vétusté ancien modèle
2064572615	104M - 2M	Vétusté ancien modèle
4100586983A-0046	88L - 1L	Vétusté ancien modèle
2070934025	104L - 2L	Vétusté ancien modèle
9500044798	88M - 1M	Vétusté ancien modèle
4100435Z792-0068	104L - 2L	Vétusté ancien modèle
4100586977B-0030	88L - 1L	Vétusté ancien modèle
-	88L - 1L	Vétusté ancien modèle
-	88L - 1L	Vétusté ancien modèle
-	88L - 1L	Vétusté ancien modèle
9500046723	88M - 1M	Vétusté ancien modèle
9500022864	TU	Vétusté ancien modèle
9500037776	TU	Vétusté ancien modèle
-	104XL - 2XL	Vétusté ancien modèle
-	104M - 2M	Vétusté ancien modèle
-	88M - 1M	Vétusté ancien modèle
-	104XL - 2XL	Vétusté ancien modèle
4100587905T-0179	104M - 2M	Vétusté ancien modèle
9500048796	104XL - 2XL	Vétusté ancien modèle
9500048772	88M - 1M	Vétusté ancien modèle
4100587967T-0100	104XL - 2XL	Vétusté ancien modèle
469-0174-P0245	88C - 1C	Vétusté ancien modèle

D) Ceinturons

Traçabilité	Taille	Motif
164276	1	Absence de traçabilité
164290	-	Absence de traçabilité
-	2	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	2	Absence de traçabilité
143294	1	Connecteur oxydé
132913	2	Conservé par la famille - agent décédé
40046	2	Fin de vie
40102	2	Fin de vie
40126	3	Fin de vie
40134	4	Fin de vie
40139	3	Fin de vie
40178	2	Fin de vie
50282	1	Fin de vie
50289	2	Fin de vie
50362	3	Fin de vie
50431	2	Fin de vie
50475	3	Fin de vie
50479	3	Fin de vie
50486	3	Fin de vie
50497	3	Fin de vie
50500	3	Fin de vie
50516	1	Fin de vie
50537	1	Fin de vie
50544	1	Fin de vie
50573	1	Fin de vie
50590	1	Fin de vie
50616	1	Fin de vie
50637	1	Fin de vie
50640	1	Fin de vie
50651	1	Fin de vie
50653	1	Fin de vie
50667	1	Fin de vie
50750	3	Fin de vie
50790	3	Fin de vie
60325	1	Fin de vie
60809	2	Fin de vie
60812	2	Fin de vie
60828	2	Fin de vie
60863	2	Fin de vie
60897	2	Fin de vie
60948	2	Fin de vie
60950	2	Fin de vie
60961	2	Fin de vie
60964	2	Fin de vie
60965	2	Fin de vie
61009	2	Fin de vie
61024	2	Fin de vie
61040	2	Fin de vie
61067	3	Fin de vie
61072	3	Fin de vie
61078	3	Fin de vie
61084	3	Fin de vie
61085	3	Fin de vie
61095	3	Fin de vie
61120	3	Fin de vie
61129	3	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
61147	3	Fin de vie
61200	2	Fin de vie
70001	2	Fin de vie
70006	2	Fin de vie
71235	1	Fin de vie
71241	1	Fin de vie
71260	1	Fin de vie
71266	2	Fin de vie
71280	1	Fin de vie
71289	1	Fin de vie
71295	1	Fin de vie
71327	2	Fin de vie
71332	2	Fin de vie
71342	2	Fin de vie
71353	2	Fin de vie
71361	2	Fin de vie
71382	3	Fin de vie
71386	3	Fin de vie
71396	3	Fin de vie
71398	2	Fin de vie
71407	4	Fin de vie
71441	2	Fin de vie
71458	2	Fin de vie
71459	2	Fin de vie
71472	2	Fin de vie
71477	2	Fin de vie
71480	2	Fin de vie
71522	2	Fin de vie
71526	2	Fin de vie
71532	2	Fin de vie
71548	3	Fin de vie
71561	3	Fin de vie
71576	3	Fin de vie
71584	3	Fin de vie
71597	3	Fin de vie
81613	2	Fin de vie
81632	2	Fin de vie
81637	2	Fin de vie
81639	2	Fin de vie
81687	2	Fin de vie
81692	2	Fin de vie
81750	2	Fin de vie
81754	2	Fin de vie
81780	1	Fin de vie
81791	2	Fin de vie
81803	2	Fin de vie
81817	2	Fin de vie
81821	2	Fin de vie
81824	2	Fin de vie
81849	2	Fin de vie
81852	2	Fin de vie
81859	2	Fin de vie
81870	2	Fin de vie
81884	2	Fin de vie
81905	3	Fin de vie
81927	4	Fin de vie
91931	1	Fin de vie
91936	1	Fin de vie
91942	1	Fin de vie
91946	1	Fin de vie
91947	1	Fin de vie
91948	1	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
91949	2	Fin de vie
91952	2	Fin de vie
91962	2	Fin de vie
91963	2	Fin de vie
91966	2	Fin de vie
91969	2	Fin de vie
91972	2	Fin de vie
91974	2	Fin de vie
91976	2	Fin de vie
91987	3	Fin de vie
91992	4	Fin de vie
91993	4	Fin de vie
91995	4	Fin de vie
91999	1	Fin de vie
92003	1	Fin de vie
92004	1	Fin de vie
92010	1	Fin de vie
92011	1	Fin de vie
92015	1	Fin de vie
92016	1	Fin de vie
92017	1	Fin de vie
92021	2	Fin de vie
92023	2	Fin de vie
92026	2	Fin de vie
92039	2	Fin de vie
92046	2	Fin de vie
92056	2	Fin de vie
92058	2	Fin de vie
92065	2	Fin de vie
92067	2	Fin de vie
92071	3	Fin de vie
92074	3	Fin de vie
92077	2	Fin de vie
92078	3	Fin de vie
92079	3	Fin de vie
92080	3	Fin de vie
92092	3	Fin de vie
92093	3	Fin de vie
92096	3	Fin de vie
92101	3	Fin de vie
92104	3	Fin de vie
92127	2	Fin de vie
92138	2	Fin de vie
92141	2	Fin de vie
92143	2	Fin de vie
92152	2	Fin de vie
92157	2	Fin de vie
92161	2	Fin de vie
92162	2	Fin de vie
92166	2	Fin de vie
92170	2	Fin de vie
92171	2	Fin de vie
92173	2	Fin de vie
92188	2	Fin de vie
92189	2	Fin de vie
92192	2	Fin de vie
92198	2	Fin de vie
102199	2	Fin de vie
102200	2	Fin de vie
102201	2	Fin de vie
102204	2	Fin de vie
102205	2	Fin de vie
102206	2	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
102209	2	Fin de vie
102212	2	Fin de vie
102217	2	Fin de vie
102219	2	Fin de vie
102220	2	Fin de vie
102221	2	Fin de vie
102223	2	Fin de vie
102224	2	Fin de vie
102226	2	Fin de vie
102231	2	Fin de vie
102233	2	Fin de vie
102234	2	Fin de vie
102235	2	Fin de vie
102236	2	Fin de vie
102237	2	Fin de vie
102238	2	Fin de vie
102239	2	Fin de vie
102241	2	Fin de vie
102242	2	Fin de vie
102244	2	Fin de vie
102247	2	Fin de vie
102252	2	Fin de vie
102254	2	Fin de vie
102256	2	Fin de vie
102259	2	Fin de vie
102261	2	Fin de vie
102265	2	Fin de vie
102268	2	Fin de vie
102270	2	Fin de vie
102277	2	Fin de vie
102278	2	Fin de vie
102279	2	Fin de vie
102281	2	Fin de vie
102282	2	Fin de vie
102283	2	Fin de vie
102284	2	Fin de vie
102287	2	Fin de vie
102289	2	Fin de vie
102291	2	Fin de vie
102292	2	Fin de vie
102297	2	Fin de vie
102298	2	Fin de vie
102299	2	Fin de vie
102303	2	Fin de vie
102308	2	Fin de vie
102309	2	Fin de vie
102310	2	Fin de vie
102311	2	Fin de vie
102314	2	Fin de vie
102318	2	Fin de vie
102321	2	Fin de vie
102322	2	Fin de vie
102323	2	Fin de vie
102324	2	Fin de vie
102325	2	Fin de vie
102327	2	Fin de vie
102328	2	Fin de vie
102332	3	Fin de vie
102334	2	Fin de vie
102335	2	Fin de vie
102342	2	Fin de vie
102343	2	Fin de vie
102345	2	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
102346	2	Fin de vie
102347	2	Fin de vie
102348	2	Fin de vie
102349	1	Fin de vie
102354	1	Fin de vie
102359	1	Fin de vie
102361	1	Fin de vie
102363	1	Fin de vie
102368	1	Fin de vie
102370	1	Fin de vie
102372	1	Fin de vie
102373	1	Fin de vie
102374	1	Fin de vie
102375	1	Fin de vie
102376	1	Fin de vie
102377	1	Fin de vie
102380	2	Fin de vie
102381	2	Fin de vie
102384	2	Fin de vie
102385	2	Fin de vie
102386	2	Fin de vie
102389	2	Fin de vie
102390	2	Fin de vie
102394	2	Fin de vie
102398	2	Fin de vie
102401	2	Fin de vie
102402	2	Fin de vie
102404	2	Fin de vie
102405	2	Fin de vie
102406	2	Fin de vie
102407	2	Fin de vie
102408	2	Fin de vie
102409	2	Fin de vie
102410	2	Fin de vie
102413	2	Fin de vie
102417	2	Fin de vie
102419	2	Fin de vie
102420	2	Fin de vie
102421	2	Fin de vie
102426	2	Fin de vie
102429	2	Fin de vie
102430	2	Fin de vie
102432	2	Fin de vie
102433	2	Fin de vie
102434	2	Fin de vie
102436	2	Fin de vie
102437	2	Fin de vie
102438	2	Fin de vie
102441	2	Fin de vie
102444	2	Fin de vie
102448	2	Fin de vie
102449	2	Fin de vie
102450	2	Fin de vie
102452	2	Fin de vie
102454	2	Fin de vie
102457	2	Fin de vie
102458	2	Fin de vie
102459	3	Fin de vie
102462	3	Fin de vie
102463	3	Fin de vie
102464	3	Fin de vie
102467	3	Fin de vie
102469	3	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
102470	3	Fin de vie
102471	3	Fin de vie
102472	3	Fin de vie
102474	3	Fin de vie
102475	3	Fin de vie
102476	2	Fin de vie
102478	3	Fin de vie
102480	3	Fin de vie
102483	3	Fin de vie
102484	3	Fin de vie
102486	3	Fin de vie
102487	3	Fin de vie
102488	3	Fin de vie
102495	3	Fin de vie
102496	3	Fin de vie
102498	3	Fin de vie
102502	3	Fin de vie
102503	3	Fin de vie
102504	3	Fin de vie
102505	3	Fin de vie
102506	3	Fin de vie
102507	3	Fin de vie
102510	3	Fin de vie
102511	3	Fin de vie
102512	3	Fin de vie
102514	3	Fin de vie
102515	3	Fin de vie
102517	3	Fin de vie
112325	1	Fin de vie
112519	1	Fin de vie
112520	1	Fin de vie
112521	1	Fin de vie
112522	1	Fin de vie
112525	1	Fin de vie
112526	1	Fin de vie
112530	1	Fin de vie
112531	1	Fin de vie
112533	1	Fin de vie
112534	1	Fin de vie
112535	1	Fin de vie
112536	1	Fin de vie
112538	1	Fin de vie
112540	1	Fin de vie
112541	1	Fin de vie
112542	1	Fin de vie
112543	1	Fin de vie
112544	1	Fin de vie
112545	1	Fin de vie
112547	1	Fin de vie
112549	1	Fin de vie
112550	1	Fin de vie
112551	1	Fin de vie
112553	1	Fin de vie
112554	1	Fin de vie
112556	1	Fin de vie
112558	1	Fin de vie
112560	1	Fin de vie
112562	1	Fin de vie
112564	1	Fin de vie
112569	1	Fin de vie
112571	1	Fin de vie
112572	1	Fin de vie
112573	1	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
112579	1	Fin de vie
112581	1	Fin de vie
112583	1	Fin de vie
112584	1	Fin de vie
112585	1	Fin de vie
112586	1	Fin de vie
112587	1	Fin de vie
112588	1	Fin de vie
112589	1	Fin de vie
112590	1	Fin de vie
112595	1	Fin de vie
112597	1	Fin de vie
112603	2	Fin de vie
112604	2	Fin de vie
112606	2	Fin de vie
112607	2	Fin de vie
112612	2	Fin de vie
112614	2	Fin de vie
112616	2	Fin de vie
112618	2	Fin de vie
112619	2	Fin de vie
112620	2	Fin de vie
112621	2	Fin de vie
112622	2	Fin de vie
112624	2	Fin de vie
112625	2	Fin de vie
112626	2	Fin de vie
112627	2	Fin de vie
112629	2	Fin de vie
112630	2	Fin de vie
112632	2	Fin de vie
112634	2	Fin de vie
112636	2	Fin de vie
112637	2	Fin de vie
112638	2	Fin de vie
112639	2	Fin de vie
112640	2	Fin de vie
112643	2	Fin de vie
112645	2	Fin de vie
112648	2	Fin de vie
112649	2	Fin de vie
112650	2	Fin de vie
112651	2	Fin de vie
112652	2	Fin de vie
112654	2	Fin de vie
112656	2	Fin de vie
112657	2	Fin de vie
112658	2	Fin de vie
112659	2	Fin de vie
112660	2	Fin de vie
112661	2	Fin de vie
112666	2	Fin de vie
112668	2	Fin de vie
112669	2	Fin de vie
112670	2	Fin de vie
112671	2	Fin de vie
112672	2	Fin de vie
112673	2	Fin de vie
112675	2	Fin de vie
112677	2	Fin de vie
112679	3	Fin de vie
112681	3	Fin de vie
112682	3	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
112683	3	Fin de vie
112684	3	Fin de vie
112685	3	Fin de vie
112686	3	Fin de vie
112687	3	Fin de vie
112688	3	Fin de vie
112689	3	Fin de vie
112690	3	Fin de vie
112691	3	Fin de vie
112692	3	Fin de vie
112693	3	Fin de vie
112694	3	Fin de vie
112695	3	Fin de vie
112697	3	Fin de vie
112699	3	Fin de vie
112700	3	Fin de vie
112702	3	Fin de vie
112703	3	Fin de vie
112704	3	Fin de vie
112707	3	Fin de vie
112708	3	Fin de vie
112709	3	Fin de vie
112710	3	Fin de vie
112712	3	Fin de vie
112713	3	Fin de vie
112714	3	Fin de vie
112716	3	Fin de vie
112717	3	Fin de vie
112718	3	Fin de vie
120986	2	Fin de vie
132719	2	Fin de vie
132720	2	Fin de vie
132723	2	Fin de vie
132724	2	Fin de vie
132726	2	Fin de vie
132728	2	Fin de vie
132729	2	Fin de vie
132730	2	Fin de vie
132732	2	Fin de vie
132733	2	Fin de vie
132734	2	Fin de vie
132735	2	Fin de vie
132737	2	Fin de vie
132738	2	Fin de vie
132739	2	Fin de vie
132740	2	Fin de vie
132742	2	Fin de vie
132744	2	Fin de vie
132748	2	Fin de vie
132750	2	Fin de vie
132752	2	Fin de vie
132753	2	Fin de vie
132755	2	Fin de vie
132756	2	Fin de vie
132759	1	Fin de vie
132761	2	Fin de vie
132763	2	Fin de vie
132764	2	Fin de vie
132766	2	Fin de vie
132768	2	Fin de vie
132769	2	Fin de vie
132770	2	Fin de vie
132771	2	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
132772	2	Fin de vie
132774	2	Fin de vie
132775	2	Fin de vie
132776	2	Fin de vie
132777	2	Fin de vie
132778	2	Fin de vie
132779	2	Fin de vie
132780	2	Fin de vie
132783	2	Fin de vie
132784	2	Fin de vie
132785	2	Fin de vie
132786	2	Fin de vie
132787	2	Fin de vie
132788	2	Fin de vie
132789	2	Fin de vie
132791	2	Fin de vie
132792	2	Fin de vie
132795	2	Fin de vie
132796	2	Fin de vie
132797	2	Fin de vie
132798	2	Fin de vie
132799	1	Fin de vie
132800	1	Fin de vie
132801	1	Fin de vie
132802	1	Fin de vie
132803	1	Fin de vie
132804	1	Fin de vie
132805	1	Fin de vie
132806	1	Fin de vie
132807	1	Fin de vie
132810	1	Fin de vie
132813	1	Fin de vie
132814	2	Fin de vie
132815	1	Fin de vie
132816	1	Fin de vie
132817	1	Fin de vie
132818	1	Fin de vie
132819	1	Fin de vie
132820	1	Fin de vie
132821	1	Fin de vie
132822	1	Fin de vie
132823	1	Fin de vie
132824	1	Fin de vie
132825	1	Fin de vie
132826	1	Fin de vie
132827	1	Fin de vie
132828	1	Fin de vie
132829	1	Fin de vie
132830	1	Fin de vie
132831	1	Fin de vie
132832	1	Fin de vie
132833	1	Fin de vie
132835	1	Fin de vie
132836	1	Fin de vie
132840	1	Fin de vie
132841	1	Fin de vie
132842	1	Fin de vie
132843	1	Fin de vie
132844	1	Fin de vie
132846	1	Fin de vie
132847	1	Fin de vie
132848	1	Fin de vie
132849	1	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
132850	1	Fin de vie
132852	1	Fin de vie
132853	1	Fin de vie
132854	1	Fin de vie
132855	1	Fin de vie
132856	1	Fin de vie
132859	1	Fin de vie
132860	1	Fin de vie
132861	1	Fin de vie
132862	1	Fin de vie
132863	1	Fin de vie
132864	1	Fin de vie
132865	1	Fin de vie
132866	1	Fin de vie
132867	1	Fin de vie
132868	1	Fin de vie
132869	2	Fin de vie
132870	2	Fin de vie
132871	2	Fin de vie
132872	2	Fin de vie
132873	2	Fin de vie
132874	2	Fin de vie
132875	2	Fin de vie
132876	2	Fin de vie
132877	2	Fin de vie
132878	2	Fin de vie
132879	2	Fin de vie
132880	2	Fin de vie
132881	2	Fin de vie
132882	2	Fin de vie
132884	2	Fin de vie
132886	2	Fin de vie
132887	2	Fin de vie
132888	2	Fin de vie
132889	2	Fin de vie
132890	2	Fin de vie
132893	2	Fin de vie
132894	2	Fin de vie
132897	2	Fin de vie
132899	1	Fin de vie
132900	2	Fin de vie
132902	2	Fin de vie
132903	2	Fin de vie
132904	2	Fin de vie
132905	2	Fin de vie
132906	2	Fin de vie
132907	2	Fin de vie
132908	2	Fin de vie
132910	2	Fin de vie
132912	2	Fin de vie
132914	2	Fin de vie
132915	2	Fin de vie
132916	2	Fin de vie
132917	2	Fin de vie
132918	2	Fin de vie
132919	2	Fin de vie
132920	2	Fin de vie
132921	2	Fin de vie
132922	2	Fin de vie
132923	2	Fin de vie
132924	2	Fin de vie
132925	2	Fin de vie
132926	2	Fin de vie

Tracabilité	Taille	Motif
132928	2	Fin de vie
132929	2	Fin de vie
132930	2	Fin de vie
132931	2	Fin de vie
132932	2	Fin de vie
132933	2	Fin de vie
132934	2	Fin de vie
132935	2	Fin de vie
132936	2	Fin de vie
132937	2	Fin de vie
132938	2	Fin de vie
132939	2	Fin de vie
132940	2	Fin de vie
132941	2	Fin de vie
132943	2	Fin de vie
132944	2	Fin de vie
132945	2	Fin de vie
132946	2	Fin de vie
132948	2	Fin de vie
132949	2	Fin de vie
132950	2	Fin de vie
132951	2	Fin de vie
132953	2	Fin de vie
132954	2	Fin de vie
132955	2	Fin de vie
132956	2	Fin de vie
132957	2	Fin de vie
132958	2	Fin de vie
132959	2	Fin de vie
132960	2	Fin de vie
132961	2	Fin de vie
132962	2	Fin de vie
132963	2	Fin de vie
132964	2	Fin de vie
132965	2	Fin de vie
132966	2	Fin de vie
132967	2	Fin de vie
132968	2	Fin de vie
132969	3	Fin de vie
132970	3	Fin de vie
132971	3	Fin de vie
132972	3	Fin de vie
132973	3	Fin de vie
132974	3	Fin de vie
132975	3	Fin de vie
132977	3	Fin de vie
132978	3	Fin de vie
132980	3	Fin de vie
132981	3	Fin de vie
132982	3	Fin de vie
132983	3	Fin de vie
132984	3	Fin de vie
132985	3	Fin de vie
132986	3	Fin de vie
132987	3	Fin de vie
132988	3	Fin de vie
132989	3	Fin de vie
132990	3	Fin de vie
132991	3	Fin de vie
132992	3	Fin de vie
132994	3	Fin de vie
132995	3	Fin de vie
132997	3	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
132998	3	Fin de vie
132999	1	Fin de vie
133001	1	Fin de vie
133002	1	Fin de vie
133003	1	Fin de vie
133004	1	Fin de vie
133005	1	Fin de vie
133007	1	Fin de vie
133008	1	Fin de vie
133009	1	Fin de vie
133010	1	Fin de vie
133012	1	Fin de vie
133013	1	Fin de vie
133014	1	Fin de vie
133015	1	Fin de vie
133018	1	Fin de vie
133020	2	Fin de vie
133021	2	Fin de vie
133022	2	Fin de vie
133023	2	Fin de vie
133024	2	Fin de vie
133025	2	Fin de vie
133026	2	Fin de vie
133028	2	Fin de vie
133030	2	Fin de vie
133032	2	Fin de vie
133033	2	Fin de vie
133034	2	Fin de vie
133035	2	Fin de vie
133036	2	Fin de vie
133037	2	Fin de vie
133038	2	Fin de vie
133039	2	Fin de vie
133040	2	Fin de vie
133041	2	Fin de vie
133042	2	Fin de vie
133043	2	Fin de vie
133044	2	Fin de vie
133045	2	Fin de vie
133046	2	Fin de vie
133047	2	Fin de vie
133048	2	Fin de vie
133049	2	Fin de vie
133050	2	Fin de vie
133051	2	Fin de vie
133052	2	Fin de vie
133053	2	Fin de vie
133054	2	Fin de vie
133055	2	Fin de vie
133056	2	Fin de vie
133057	2	Fin de vie
133058	2	Fin de vie
133059	2	Fin de vie
133060	2	Fin de vie
133061	2	Fin de vie
133062	2	Fin de vie
133063	2	Fin de vie
133064	2	Fin de vie
133065	2	Fin de vie
133066	2	Fin de vie
133067	2	Fin de vie
133068	2	Fin de vie
133069	2	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
133070	2	Fin de vie
133071	2	Fin de vie
133072	2	Fin de vie
133073	2	Fin de vie
133076	2	Fin de vie
133077	2	Fin de vie
133078	2	Fin de vie
143080	2	Fin de vie
143081	2	Fin de vie
143082	2	Fin de vie
143083	2	Fin de vie
143084	2	Fin de vie
143085	2	Fin de vie
143086	2	Fin de vie
143087	2	Fin de vie
143088	2	Fin de vie
143090	2	Fin de vie
143091	2	Fin de vie
143092	2	Fin de vie
143094	2	Fin de vie
143096	2	Fin de vie
143097	2	Fin de vie
143099	2	Fin de vie
143100	2	Fin de vie
143103	2	Fin de vie
143104	2	Fin de vie
143105	2	Fin de vie
143106	2	Fin de vie
143107	2	Fin de vie
143109	2	Fin de vie
143110	2	Fin de vie
143112	2	Fin de vie
143113	2	Fin de vie
143114	2	Fin de vie
143116	2	Fin de vie
143117	2	Fin de vie
143118	2	Fin de vie
143119	2	Fin de vie
143120	2	Fin de vie
143121	2	Fin de vie
143123	2	Fin de vie
143124	2	Fin de vie
143125	2	Fin de vie
143126	2	Fin de vie
143127	2	Fin de vie
143129	2	Fin de vie
143131	2	Fin de vie
143132	2	Fin de vie
143133	2	Fin de vie
143134	2	Fin de vie
143135	2	Fin de vie
143136	2	Fin de vie
143138	2	Fin de vie
143142	2	Fin de vie
143143	2	Fin de vie
143144	2	Fin de vie
143145	2	Fin de vie
143146	2	Fin de vie
143147	2	Fin de vie
143148	2	Fin de vie
143150	2	Fin de vie
143151	2	Fin de vie
143154	2	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
143155	2	Fin de vie
143156	2	Fin de vie
143157	1	Fin de vie
143158	2	Fin de vie
143162	2	Fin de vie
143163	2	Fin de vie
143164	2	Fin de vie
143165	2	Fin de vie
143166	2	Fin de vie
143167	2	Fin de vie
143168	2	Fin de vie
143169	2	Fin de vie
143170	2	Fin de vie
143172	2	Fin de vie
143173	2	Fin de vie
143176	2	Fin de vie
143177	2	Fin de vie
143178	2	Fin de vie
143179	2	Fin de vie
143181	2	Fin de vie
143182	2	Fin de vie
143183	2	Fin de vie
143184	2	Fin de vie
143185	2	Fin de vie
143186	2	Fin de vie
143187	2	Fin de vie
143188	2	Fin de vie
143189	2	Fin de vie
143191	2	Fin de vie
143193	2	Fin de vie
143197	2	Fin de vie
143198	2	Fin de vie
143199	2	Fin de vie
143200	2	Fin de vie
143201	2	Fin de vie
143203	2	Fin de vie
143204	2	Fin de vie
143205	2	Fin de vie
143206	2	Fin de vie
143207	2	Fin de vie
143208	2	Fin de vie
143209	2	Fin de vie
143210	2	Fin de vie
143211	2	Fin de vie
143212	2	Fin de vie
143213	2	Fin de vie
143214	2	Fin de vie
143215	2	Fin de vie
143216	2	Fin de vie
143217	2	Fin de vie
143218	2	Fin de vie
143219	2	Fin de vie
143220	2	Fin de vie
143221	2	Fin de vie
143223	2	Fin de vie
143224	2	Fin de vie
143225	2	Fin de vie
143226	2	Fin de vie
143227	2	Fin de vie
143228	2	Fin de vie
143229	1	Fin de vie
143231	1	Fin de vie
143232	1	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
143233	1	Fin de vie
143234	1	Fin de vie
143235	1	Fin de vie
143236	1	Fin de vie
143240	1	Fin de vie
143241	1	Fin de vie
143243	1	Fin de vie
143245	1	Fin de vie
143246	1	Fin de vie
143247	1	Fin de vie
143248	1	Fin de vie
143249	1	Fin de vie
143250	1	Fin de vie
143251	1	Fin de vie
143252	1	Fin de vie
143253	1	Fin de vie
143254	1	Fin de vie
143255	1	Fin de vie
143256	2	Fin de vie
143258	1	Fin de vie
143260	1	Fin de vie
143262	1	Fin de vie
143263	1	Fin de vie
143264	1	Fin de vie
143265	1	Fin de vie
143266	1	Fin de vie
143267	1	Fin de vie
143271	1	Fin de vie
143272	1	Fin de vie
143273	1	Fin de vie
143274	1	Fin de vie
143275	1	Fin de vie
143278	1	Fin de vie
143279	1	Fin de vie
143280	1	Fin de vie
143281	1	Fin de vie
143284	1	Fin de vie
143285	1	Fin de vie
143286	1	Fin de vie
143287	1	Fin de vie
143289	1	Fin de vie
143290	1	Fin de vie
143292	1	Fin de vie
143293	1	Fin de vie
143295	1	Fin de vie
143297	1	Fin de vie
143300	1	Fin de vie
143301	1	Fin de vie
143303	1	Fin de vie
143304	1	Fin de vie
143307	1	Fin de vie
143308	1	Fin de vie
143309	1	Fin de vie
143310	1	Fin de vie
143312	1	Fin de vie
143313	1	Fin de vie
143314	1	Fin de vie
143315	1	Fin de vie
143316	1	Fin de vie
143317	1	Fin de vie
143318	1	Fin de vie
143319	1	Fin de vie
143320	1	Fin de vie

Tracabilité	Taille	Motif
143321	1	Fin de vie
143324	1	Fin de vie
143325	1	Fin de vie
143326	1	Fin de vie
143327	1	Fin de vie
143328	1	Fin de vie
143329	1	Fin de vie
143330	1	Fin de vie
143331	1	Fin de vie
143332	1	Fin de vie
143333	1	Fin de vie
143334	1	Fin de vie
143335	1	Fin de vie
143336	1	Fin de vie
143337	2	Fin de vie
143338	1	Fin de vie
143339	1	Fin de vie
143340	1	Fin de vie
143341	1	Fin de vie
143342	1	Fin de vie
143343	1	Fin de vie
143345	1	Fin de vie
143347	1	Fin de vie
143348	1	Fin de vie
143349	1	Fin de vie
143350	1	Fin de vie
143353	1	Fin de vie
143354	1	Fin de vie
143356	1	Fin de vie
143357	1	Fin de vie
143358	1	Fin de vie
143359	1	Fin de vie
143360	1	Fin de vie
143362	1	Fin de vie
143364	1	Fin de vie
143365	1	Fin de vie
143366	1	Fin de vie
143368	1	Fin de vie
143369	1	Fin de vie
143370	1	Fin de vie
143371	1	Fin de vie
143372	1	Fin de vie
143373	1	Fin de vie
143375	2	Fin de vie
143376	1	Fin de vie
143379	1	Fin de vie
143380	1	Fin de vie
143382	1	Fin de vie
143383	1	Fin de vie
143384	3	Fin de vie
143385	3	Fin de vie
143387	3	Fin de vie
143388	3	Fin de vie
143389	3	Fin de vie
143390	3	Fin de vie
143391	3	Fin de vie
143394	3	Fin de vie
143395	3	Fin de vie
143396	3	Fin de vie
143397	3	Fin de vie
143398	3	Fin de vie
143399	3	Fin de vie
143402	3	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
143403	3	Fin de vie
143404	3	Fin de vie
143405	3	Fin de vie
143406	3	Fin de vie
143407	3	Fin de vie
143408	3	Fin de vie
143409	3	Fin de vie
143410	3	Fin de vie
143411	3	Fin de vie
143413	3	Fin de vie
143414	3	Fin de vie
143417	3	Fin de vie
143419	3	Fin de vie
143420	3	Fin de vie
143421	3	Fin de vie
143422	3	Fin de vie
143423	3	Fin de vie
143425	3	Fin de vie
143426	3	Fin de vie
143427	3	Fin de vie
143431	3	Fin de vie
143432	3	Fin de vie
143433	3	Fin de vie
143434	2	Fin de vie
143436	2	Fin de vie
143437	2	Fin de vie
143438	2	Fin de vie
143439	2	Fin de vie
143443	2	Fin de vie
143444	2	Fin de vie
143445	2	Fin de vie
143446	2	Fin de vie
143447	2	Fin de vie
143448	2	Fin de vie
143449	2	Fin de vie
143451	2	Fin de vie
143452	2	Fin de vie
143453	2	Fin de vie
143454	2	Fin de vie
143455	2	Fin de vie
143457	2	Fin de vie
143458	2	Fin de vie
143459	2	Fin de vie
143460	2	Fin de vie
143461	2	Fin de vie
143462	2	Fin de vie
143463	2	Fin de vie
143464	2	Fin de vie
143465	2	Fin de vie
143466	2	Fin de vie
143467	2	Fin de vie
143468	2	Fin de vie
143470	2	Fin de vie
143471	2	Fin de vie
143472	2	Fin de vie
143473	2	Fin de vie
143474	2	Fin de vie
143476	2	Fin de vie
143478	2	Fin de vie
143479	2	Fin de vie
143480	2	Fin de vie
143481	2	Fin de vie
143482	2	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
143483	2	Fin de vie
143484	2	Fin de vie
143485	2	Fin de vie
143486	2	Fin de vie
143487	2	Fin de vie
143488	2	Fin de vie
143489	2	Fin de vie
143490	2	Fin de vie
143491	2	Fin de vie
143492	2	Fin de vie
143493	2	Fin de vie
143494	2	Fin de vie
143495	2	Fin de vie
143497	2	Fin de vie
143499	2	Fin de vie
143500	2	Fin de vie
143501	2	Fin de vie
143502	2	Fin de vie
143503	2	Fin de vie
143504	2	Fin de vie
143505	2	Fin de vie
143506	2	Fin de vie
143507	2	Fin de vie
143508	2	Fin de vie
143509	2	Fin de vie
143510	2	Fin de vie
143511	2	Fin de vie
143512	2	Fin de vie
143513	2	Fin de vie
143514	2	Fin de vie
143515	2	Fin de vie
143516	2	Fin de vie
143517	2	Fin de vie
143518	2	Fin de vie
143519	2	Fin de vie
143520	2	Fin de vie
143521	2	Fin de vie
143522	2	Fin de vie
143524	2	Fin de vie
143526	2	Fin de vie
143527	2	Fin de vie
143529	2	Fin de vie
143531	2	Fin de vie
143532	2	Fin de vie
143533	2	Fin de vie
143535	2	Fin de vie
143536	2	Fin de vie
143537	2	Fin de vie
143538	2	Fin de vie
143539	2	Fin de vie
143540	2	Fin de vie
143542	2	Fin de vie
143543	2	Fin de vie
143544	2	Fin de vie
143545	2	Fin de vie
143546	2	Fin de vie
143547	1	Fin de vie
143548	2	Fin de vie
143549	2	Fin de vie
143551	2	Fin de vie
143552	2	Fin de vie
143553	2	Fin de vie
143554	2	Fin de vie

Traçabilité	Taille	Motif
143555	2	Fin de vie
143556	2	Fin de vie
143557	2	Fin de vie
143558	2	Fin de vie
143559	2	Fin de vie
143560	2	Fin de vie
143561	2	Fin de vie
143564	2	Fin de vie
143565	2	Fin de vie
143566	2	Fin de vie
143567	2	Fin de vie
143569	2	Fin de vie
143571	2	Fin de vie
143572	2	Fin de vie
143574	2	Fin de vie
143576	2	Fin de vie
143577	2	Fin de vie
143578	2	Fin de vie
143579	2	Fin de vie
143580	2	Fin de vie
143581	2	Fin de vie
143582	2	Fin de vie
143583	2	Fin de vie
400432	2	Fin de vie
231161S0035E	1	Fin de vie
231161S0188D	1	Fin de vie
231162S0192D	2	Fin de vie
231162S0343D	2	Fin de vie
S0008D	2	Fin de vie
81826	2	Perte
91973	2	Perte
163878	1	Perte

E) Longes

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
700023	-	Absence de traçabilité
700024	-	Absence de traçabilité
800465	-	Absence de traçabilité
1001791	-	Absence de traçabilité
1101216	-	Absence de traçabilité
1101400	-	Absence de traçabilité
1201490	-	Absence de traçabilité
1201730	-	Absence de traçabilité
1301776	-	Absence de traçabilité
1301825	-	Absence de traçabilité
1301894	-	Absence de traçabilité
1302023	-	Absence de traçabilité
1302047	-	Absence de traçabilité
1402408	-	Absence de traçabilité
1402471	-	Absence de traçabilité
1402498	-	Absence de traçabilité
-	42 05	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
-	21 09	Absence de traçabilité
-	37 10	Absence de traçabilité

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
-	-	Absence de traçabilité
-	-	Absence de traçabilité
20117640/529	23 05	Absence de traçabilité
20154838/673	-	Absence de traçabilité
20197518/289	-	Absence de traçabilité
1602913	10 16	Connecteur hors service
19134	16 06	Fin de vie
19201	16 06	Fin de vie
19393	35 06	Fin de vie
19943	06 07	Fin de vie
20031	06 07	Fin de vie
20697	06 07	Fin de vie
700208	43 07	Fin de vie
800233	07 08	Fin de vie
800247	07 08	Fin de vie
800256	07 08	Fin de vie
800292	07 08	Fin de vie
800305	07 08	Fin de vie
800330	16 08	Fin de vie
800331	16 08	Fin de vie
800381	16 08	Fin de vie
800390	16 08	Fin de vie
800394	47 08	Fin de vie
800403	47 08	Fin de vie
800409	2008	Fin de vie
800410	47 08	Fin de vie
800417	47 08	Fin de vie
800435	47 08	Fin de vie
800492	47 08	Fin de vie
800562	47 08	Fin de vie
800578	48 08	Fin de vie
800585	52 08	Fin de vie
800604	07 08	Fin de vie
900672	09 07	Fin de vie
900674	07 09	Fin de vie
900682	07 09	Fin de vie
900694	07 09	Fin de vie
900704	07 09	Fin de vie
900709	07 09	Fin de vie
900712	07 09	Fin de vie
900745	07 09	Fin de vie
900746	07 09	Fin de vie
900751	07 09	Fin de vie
900765	07 09	Fin de vie
900772	07 09	Fin de vie
900779	16 09	Fin de vie
900781	16 09	Fin de vie
900782	16 09	Fin de vie
900783	16 09	Fin de vie
900786	16 09	Fin de vie
900806	16 09	Fin de vie
900820	16 09	Fin de vie
900822	16 09	Fin de vie
900824	16 09	Fin de vie
900825	16 09	Fin de vie
900838	16 09	Fin de vie
900840	16 09	Fin de vie
900884	21 09	Fin de vie
900895	21 09	Fin de vie
900902	21 09	Fin de vie
900908	21 09	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
900911	21 09	Fin de vie
900924	21 09	Fin de vie
1000958	14 10	Fin de vie
1000966	14 10	Fin de vie
1000975	14 10	Fin de vie
1000978	14 10	Fin de vie
1000987	14 10	Fin de vie
1000989	14 10	Fin de vie
1000990	14 10	Fin de vie
1000993	14 10	Fin de vie
1000996	14 10	Fin de vie
1000999	14 10	Fin de vie
1001000	14 10	Fin de vie
1001001	14 10	Fin de vie
1001006	37 10	Fin de vie
1001009	37 10	Fin de vie
1001011	37 10	Fin de vie
1001012	37 10	Fin de vie
1001018	37 10	Fin de vie
1001019	37 10	Fin de vie
1001020	37 10	Fin de vie
1001032	37 10	Fin de vie
1001037	37 10	Fin de vie
1001038	37 10	Fin de vie
1001040	37 10	Fin de vie
1001042	37 10	Fin de vie
1001044	37 10	Fin de vie
1001045	37 10	Fin de vie
1001058	37 10	Fin de vie
1001064	37 10	Fin de vie
1001073	37 10	Fin de vie
1001074	37 10	Fin de vie
1001076	37 10	Fin de vie
1001077	37 10	Fin de vie
1001081	37 10	Fin de vie
1001096	37 10	Fin de vie
1001107	37 10	Fin de vie
1001108	37 10	Fin de vie
1001116	37 10	Fin de vie
1001122	37 10	Fin de vie
1001140	37 10	Fin de vie
1001152	37 10	Fin de vie
1001158	37 10	Fin de vie
1001163	37 10	Fin de vie
1001164	37 10	Fin de vie
1001169	37 10	Fin de vie
1001187	37 10	Fin de vie
1001188	37 10	Fin de vie
1101196	05 11	Fin de vie
1101208	05 11	Fin de vie
1101210	05 11	Fin de vie
1101215	05 11	Fin de vie
1101224	05 11	Fin de vie
1101228	05 11	Fin de vie
1101236	05 11	Fin de vie
1101238	05 11	Fin de vie
1101242	05 11	Fin de vie
1101251	05 11	Fin de vie
1101254	05 11	Fin de vie
1101255	5 11	Fin de vie
1101256	05 11	Fin de vie
1101257	08 11	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1101269	05 11	Fin de vie
1101271	05 11	Fin de vie
1101273	05 11	Fin de vie
1101275	05 11	Fin de vie
1101279	05 11	Fin de vie
1101287	05 11	Fin de vie
1101303	05 11	Fin de vie
1101311	05 11	Fin de vie
1101312	05 11	Fin de vie
1101313	05 11	Fin de vie
1101315	05 11	Fin de vie
1101320	05 11	Fin de vie
1101321	05 11	Fin de vie
1101327	05 11	Fin de vie
1101335	05 11	Fin de vie
1101338	05 11	Fin de vie
1101341	05 11	Fin de vie
1101363	05 11	Fin de vie
1101366	05 11	Fin de vie
1101371	05 11	Fin de vie
1101372	05 11	Fin de vie
1101373	05 11	Fin de vie
1101374	05 11	Fin de vie
1101378	05 11	Fin de vie
1101379	05 11	Fin de vie
1101380	05 11	Fin de vie
1101384	05 11	Fin de vie
1101388	05 11	Fin de vie
1101411	05 11	Fin de vie
1101415	08 11	Fin de vie
1101416	08 11	Fin de vie
1101421	08 11	Fin de vie
1101427	08 11	Fin de vie
1101428	08 11	Fin de vie
1101431	08 11	Fin de vie
1101434	08 11	Fin de vie
1101435	08 11	Fin de vie
1101436	08 11	Fin de vie
1101437	08 11	Fin de vie
1101442	08 11	Fin de vie
1101447	08 11	Fin de vie
1101448	08 11	Fin de vie
1101449	08 11	Fin de vie
1101450	08 11	Fin de vie
1101451	08 11	Fin de vie
1101456	08 11	Fin de vie
1101458	08 11	Fin de vie
1101463	08 11	Fin de vie
1101466	08 11	Fin de vie
1101467	08 11	Fin de vie
1101469	08 11	Fin de vie
1101473	08 11	Fin de vie
1201477	08 12	Fin de vie
1201479	08 12	Fin de vie
1201482	08 12	Fin de vie
1201484	08 12	Fin de vie
1201485	08 12	Fin de vie
1201493	08 12	Fin de vie
1201499	08 12	Fin de vie
1201500	08 12	Fin de vie
1201502	08 12	Fin de vie
1201506	08 12	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1201511	08 12	Fin de vie
1201515	08 12	Fin de vie
1201522	08 12	Fin de vie
1201523	08 12	Fin de vie
1201525	08 12	Fin de vie
1201536	22 12	Fin de vie
1201537	22 12	Fin de vie
1201543	22 12	Fin de vie
1201546	22 12	Fin de vie
1201548	22 12	Fin de vie
1201549	22 12	Fin de vie
1201551	22 12	Fin de vie
1201556	22 12	Fin de vie
1201560	22 12	Fin de vie
1201563	22 12	Fin de vie
1201564	22 12	Fin de vie
1201569	22 12	Fin de vie
1201572	22 12	Fin de vie
1201573	22 12	Fin de vie
1201576	22 12	Fin de vie
1201577	22 12	Fin de vie
1201579	22 12	Fin de vie
1201580	22 12	Fin de vie
1201583	22 12	Fin de vie
1201587	22 12	Fin de vie
1201589	22 12	Fin de vie
1201591	22 12	Fin de vie
1201592	22 12	Fin de vie
1201594	22 12	Fin de vie
1201600	22 12	Fin de vie
1201601	22 12	Fin de vie
1201603	22 12	Fin de vie
1201605	22 12	Fin de vie
1201609	22 12	Fin de vie
1201610	22 12	Fin de vie
1201620	34 12	Fin de vie
1201625	34 12	Fin de vie
1201627	34 12	Fin de vie
1201628	34 12	Fin de vie
1201630	34 12	Fin de vie
1201631	34 12	Fin de vie
1201639	34 12	Fin de vie
1201641	34 12	Fin de vie
1201645	34 12	Fin de vie
1201648	34 12	Fin de vie
1201650	34 12	Fin de vie
1201654	34 12	Fin de vie
1201658	34 12	Fin de vie
1201660	34 12	Fin de vie
1201661	34 12	Fin de vie
1201662	34 12	Fin de vie
1201667	34 12	Fin de vie
1201668	34 12	Fin de vie
1201669	34 12	Fin de vie
1201673	34 12	Fin de vie
1201677	34 12	Fin de vie
1201687	34 12	Fin de vie
1201688	34 12	Fin de vie
1201690	34 12	Fin de vie
1201692	34 12	Fin de vie
1201704	34 12	Fin de vie
1201706	34 12	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1201712	34 12	Fin de vie
1201713	34 12	Fin de vie
1201714	34 12	Fin de vie
1201715	34 12	Fin de vie
1201716	34 12	Fin de vie
1201718	34 12	Fin de vie
1201719	34 12	Fin de vie
1201720	34 12	Fin de vie
1201721	34 12	Fin de vie
1201724	34 12	Fin de vie
1201725	34 12	Fin de vie
1201726	34 12	Fin de vie
1201727	34 12	Fin de vie
1201728	34 12	Fin de vie
1201729	34 12	Fin de vie
1201731	34 12	Fin de vie
1201734	34 12	Fin de vie
1201737	34 12	Fin de vie
1201740	34 12	Fin de vie
1201743	34 12	Fin de vie
1201744	34 12	Fin de vie
1201745	34 12	Fin de vie
1201746	34 12	Fin de vie
1201747	34 12	Fin de vie
1201748	34 12	Fin de vie
1201750	34 12	Fin de vie
1201752	34 12	Fin de vie
1201754	34 12	Fin de vie
1301767	15 13	Fin de vie
1301770	15 13	Fin de vie
1301771	15 13	Fin de vie
1301772	15 13	Fin de vie
1301775	20 13	Fin de vie
1301777	15 13	Fin de vie
1301778	15 13	Fin de vie
1301780	15 13	Fin de vie
1301781	15 13	Fin de vie
1301782	15 13	Fin de vie
1301788	15 13	Fin de vie
1301789	15 13	Fin de vie
1301793	15 13	Fin de vie
1301794	15 13	Fin de vie
1301795	15 13	Fin de vie
1301797	15 13	Fin de vie
1301798	15 13	Fin de vie
1301800	15 13	Fin de vie
1301802	15 13	Fin de vie
1301803	15 13	Fin de vie
1301803	15 13	Fin de vie
1301805	15 13	Fin de vie
1301811	15 13	Fin de vie
1301812	15 13	Fin de vie
1301813	15 13	Fin de vie
1301814	15 13	Fin de vie
1301815	15 13	Fin de vie
1301819	15 13	Fin de vie
1301820	15 13	Fin de vie
1301823	15 13	Fin de vie
1301826	15 13	Fin de vie
1301827	15 13	Fin de vie
1301832	15 13	Fin de vie
1301835	15 13	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1301838	15 13	Fin de vie
1301843	15 13	Fin de vie
1301844	15 13	Fin de vie
1301848	15 13	Fin de vie
1301853	15 13	Fin de vie
1301854	15 13	Fin de vie
1301856	15 13	Fin de vie
1301858	15 13	Fin de vie
1301859	15 13	Fin de vie
1301861	15 13	Fin de vie
1301864	27 13	Fin de vie
1301866	27 13	Fin de vie
1301868	27 13	Fin de vie
1301870	27 13	Fin de vie
1301873	27 13	Fin de vie
1301877	27 13	Fin de vie
1301879	27 13	Fin de vie
1301880	27 13	Fin de vie
1301880	27 13	Fin de vie
1301881	27 13	Fin de vie
1301882	27 13	Fin de vie
1301883	27 13	Fin de vie
1301888	27 13	Fin de vie
1301892	27 13	Fin de vie
1301893	27 13	Fin de vie
1301896	27 13	Fin de vie
1301901	27 13	Fin de vie
1301903	27 13	Fin de vie
1301905	27 13	Fin de vie
1301906	27 13	Fin de vie
1301909	27 13	Fin de vie
1301910	27 13	Fin de vie
1301911	27 13	Fin de vie
1301912	27 13	Fin de vie
1301914	27 13	Fin de vie
1301915	27 13	Fin de vie
1301916	27 13	Fin de vie
1301917	27 13	Fin de vie
1301920	27 10	Fin de vie
1301921	27 13	Fin de vie
1301927	27 13	Fin de vie
1301929	27 13	Fin de vie
1301930	27 13	Fin de vie
1301932	27 13	Fin de vie
1301933	27 13	Fin de vie
1301935	27 13	Fin de vie
1301937	20 13	Fin de vie
1301938	27 13	Fin de vie
1301940	27 13	Fin de vie
1301941	27 13	Fin de vie
1301942	27 13	Fin de vie
1301943	27 13	Fin de vie
1301945	27 13	Fin de vie
1301946	27 13	Fin de vie
1301947	27 13	Fin de vie
1301948	27 13	Fin de vie
1301951	27 13	Fin de vie
1301953	20 13	Fin de vie
1301954	27 13	Fin de vie
1301957	27 13	Fin de vie
1301958	27 13	Fin de vie
1301961	27 13	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1301963	27 13	Fin de vie
1301964	27 13	Fin de vie
1301966	27 13	Fin de vie
1301967	27 13	Fin de vie
1301969	27 13	Fin de vie
1301970	27 13	Fin de vie
1301973	27 13	Fin de vie
1301975	27 13	Fin de vie
1301976	27 13	Fin de vie
1301977	27 13	Fin de vie
1301979	27 13	Fin de vie
1301981	27 13	Fin de vie
1301982	27 13	Fin de vie
1301984	27 13	Fin de vie
1301985	27 13	Fin de vie
1301987	27 13	Fin de vie
1301989	27 03	Fin de vie
1301992	27 13	Fin de vie
1301993	27 13	Fin de vie
1301995	27 13	Fin de vie
1301996	27 13	Fin de vie
1301997	27 13	Fin de vie
1302001	27 13	Fin de vie
1302003	27 13	Fin de vie
1302006	27 13	Fin de vie
1302008	27 13	Fin de vie
1302009	27 13	Fin de vie
1302011	27 13	Fin de vie
1302013	27 13	Fin de vie
1302014	27 13	Fin de vie
1302017	27 13	Fin de vie
1302019	27 13	Fin de vie
1302020	27 13	Fin de vie
1302021	27 13	Fin de vie
1302022	27 13	Fin de vie
1302024	27 13	Fin de vie
1302025	27 13	Fin de vie
1302026	27 13	Fin de vie
1302027	27 13	Fin de vie
1302029	27 13	Fin de vie
1302032	27 13	Fin de vie
1302034	27 13	Fin de vie
1302037	27 13	Fin de vie
1302038	27 13	Fin de vie
1302039	27 13	Fin de vie
1302041	27 13	Fin de vie
1302043	27 13	Fin de vie
1302044	43 13	Fin de vie
1302046	43 13	Fin de vie
1302048	43 13	Fin de vie
1302049	43 13	Fin de vie
1302051	43 13	Fin de vie
1302052	43 13	Fin de vie
1302053	43 13	Fin de vie
1302055	43 13	Fin de vie
1302057	43 13	Fin de vie
1302058	43 13	Fin de vie
1302059	43 13	Fin de vie
1302060	43 13	Fin de vie
1302064	43 13	Fin de vie
1302069	43 13	Fin de vie
1302072	43 13	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1302074	43 13	Fin de vie
1302077	43 13	Fin de vie
1302078	43 13	Fin de vie
1302079	43 13	Fin de vie
1302081	43 13	Fin de vie
1302083	43 13	Fin de vie
1302084	43 13	Fin de vie
1302085	43 13	Fin de vie
1302086	48 13	Fin de vie
1302088	43 13	Fin de vie
1302091	43 13	Fin de vie
1302092	43 13	Fin de vie
1302094	43 13	Fin de vie
1302098	43 13	Fin de vie
1302100	43 13	Fin de vie
1302102	43 13	Fin de vie
1302103	43 13	Fin de vie
1402105	07 14	Fin de vie
1402107	07 14	Fin de vie
1402109	07 14	Fin de vie
1402112	07 14	Fin de vie
1402114	07 14	Fin de vie
1402118	07 14	Fin de vie
1402120	07 14	Fin de vie
1402121	07 14	Fin de vie
1402122	07 14	Fin de vie
1402124	07 14	Fin de vie
1402125	07 14	Fin de vie
1402129	07 14	Fin de vie
1402131	07 14	Fin de vie
1402132	07 14	Fin de vie
1402133	07 14	Fin de vie
1402135	07 14	Fin de vie
1402139	07 14	Fin de vie
1402143	07 14	Fin de vie
1402144	08 14	Fin de vie
1402145	08 14	Fin de vie
1402147	08 14	Fin de vie
1402148	08 14	Fin de vie
1402149	08 14	Fin de vie
1402153	08 14	Fin de vie
1402159	08 14	Fin de vie
1402160	08 14	Fin de vie
1402162	08 14	Fin de vie
1402163	08 14	Fin de vie
1402166	08 14	Fin de vie
1402167	08 14	Fin de vie
1402168	08 14	Fin de vie
1402176	08 14	Fin de vie
1402179	08 14	Fin de vie
1402180	08 14	Fin de vie
1402190	08 14	Fin de vie
1402191	08 14	Fin de vie
1402192	08 14	Fin de vie
1402193	08 14	Fin de vie
1402195	08 14	Fin de vie
1402196	08 14	Fin de vie
1402198	08 14	Fin de vie
1402199	08 14	Fin de vie
1402201	08 14	Fin de vie
1402206	08 14	Fin de vie
1402207	08 14	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1402210	08 14	Fin de vie
1402211	08 14	Fin de vie
1402220	35 14	Fin de vie
1402225	35 14	Fin de vie
1402227	35 14	Fin de vie
1402230	35 14	Fin de vie
1402237	35 14	Fin de vie
1402240	35 14	Fin de vie
1402243	35 14	Fin de vie
1402247	35 14	Fin de vie
1402249	35 14	Fin de vie
1402253	35 14	Fin de vie
1402255	35 14	Fin de vie
1402256	35 14	Fin de vie
1402257	35 14	Fin de vie
1402260	35 14	Fin de vie
1402261	35 14	Fin de vie
1402265	35 14	Fin de vie
1402266	35 14	Fin de vie
1402269	35 14	Fin de vie
1402274	35 14	Fin de vie
1402281	2014	Fin de vie
1402282	35 14	Fin de vie
1402283	35 14	Fin de vie
1402286	35 14	Fin de vie
1402288	34 14	Fin de vie
1402290	35 14	Fin de vie
1402291	35 14	Fin de vie
1402293	35 14	Fin de vie
1402296	35 14	Fin de vie
1402297	35 14	Fin de vie
1402299	35 14	Fin de vie
1402308	35 14	Fin de vie
1402310	35 14	Fin de vie
1402311	35 14	Fin de vie
1402312	35 14	Fin de vie
1402315	35 14	Fin de vie
1402316	35 14	Fin de vie
1402317	35 14	Fin de vie
1402319	35 14	Fin de vie
1402320	35 14	Fin de vie
1402321	2014	Fin de vie
1402322	35 14	Fin de vie
1402324	2014	Fin de vie
1402325	35 14	Fin de vie
1402329	35 14	Fin de vie
1402333	35 14	Fin de vie
1402335	35 14	Fin de vie
1402343	35 14	Fin de vie
1402344	35 14	Fin de vie
1402346	35 14	Fin de vie
1402350	35 14	Fin de vie
1402352	35 14	Fin de vie
1402353	35 14	Fin de vie
1402358	35 14	Fin de vie
1402359	35 14	Fin de vie
1402360	35 14	Fin de vie
1402362	20 14	Fin de vie
1402364	35 14	Fin de vie
1402368	35 14	Fin de vie
1402369	48 14	Fin de vie
1402370	48 14	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1402371	48 14	Fin de vie
1402372	48 14	Fin de vie
1402374	48 14	Fin de vie
1402376	48 14	Fin de vie
1402383	48 14	Fin de vie
1402386	48 14	Fin de vie
1402389	48 14	Fin de vie
1402392	48 14	Fin de vie
1402405	48 14	Fin de vie
1402410	48 14	Fin de vie
1402415	48 14	Fin de vie
1402417	48 14	Fin de vie
1402418	48 19	Fin de vie
1402420	48 14	Fin de vie
1402421	48 14	Fin de vie
1402422	48 14	Fin de vie
1402424	48 14	Fin de vie
1402425	48 14	Fin de vie
1402426	48 14	Fin de vie
1402429	48 14	Fin de vie
1402432	48 14	Fin de vie
1402433	48 14	Fin de vie
1402435	48 14	Fin de vie
1402437	48 14	Fin de vie
1402438	48 14	Fin de vie
1402440	48 14	Fin de vie
1402444	48 14	Fin de vie
1402446	48 14	Fin de vie
1402448	48 14	Fin de vie
1402451	48 14	Fin de vie
1402453	48 14	Fin de vie
1402454	48 14	Fin de vie
1402455	48 14	Fin de vie
1402456	48 14	Fin de vie
1402459	48 14	Fin de vie
1402460	48 14	Fin de vie
1402464	48 14	Fin de vie
1402469	48 14	Fin de vie
1402480	48 14	Fin de vie
1402484	48 14	Fin de vie
1402491	48 14	Fin de vie
1402497	48 14	Fin de vie
1402500	48 14	Fin de vie
1402505	48 14	Fin de vie
1402514	48 14	Fin de vie
1402515	48 14	Fin de vie
1402517	48 14	Fin de vie
1502616	13 15	Fin de vie
1502733	14 11	Fin de vie
1502810	47 07	Fin de vie
1502814	16 15	Fin de vie
1602820	16 10	Fin de vie
1602821	16 10	Fin de vie
1602824	16 10	Fin de vie
1602828	16 10	Fin de vie
1602834	16 10	Fin de vie
1602840	16 10	Fin de vie
1602841	16 10	Fin de vie
1602850	16 10	Fin de vie
1602865	16 10	Fin de vie
1602866	16 10	Fin de vie
1602881	16 10	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1602883	16 10	Fin de vie
1602887	16 10	Fin de vie
1602890	16 10	Fin de vie
1602912	16 10	Fin de vie
1602918	16 10	Fin de vie
1602973	16 10	Fin de vie
1603027	16 10	Fin de vie
1603053	10 16	Fin de vie
1603055	16 10	Fin de vie
1603059	16 10	Fin de vie
1603060	16 10	Fin de vie
1603100	16 10	Fin de vie
1603112	16 10	Fin de vie
130&845	15 13	Fin de vie
1402&56	08 14	Fin de vie
20085387/0267	02 05	Fin de vie
20085387/09832	02 05	Fin de vie
20154838/530	16 06	Fin de vie
20154838/640	16 06	Fin de vie
20197518/032	06 07	Fin de vie
20197518/153	06 07	Fin de vie
20197518/322	06 07	Fin de vie
20197518/910	06 07	Fin de vie
20197518/982	06 07	Fin de vie
18956	16 06	Fin de vie
19030	35 06	Fin de vie
19296	16 06	Fin de vie
19352	35 06	Fin de vie
19653	16 06	Fin de vie
19738	16 06	Fin de vie
19836	06 07	Fin de vie
20041	06 07	Fin de vie
80593	52 08	Fin de vie
100971	14 10	Fin de vie
700005	35 07	Fin de vie
700054	35 07	Fin de vie
700114	42 07	Fin de vie
700229	43 07	Fin de vie
800253	07 08	Fin de vie
800271	2008	Fin de vie
800288	07 08	Fin de vie
800354	16 08	Fin de vie
800380	16 08	Fin de vie
800401	47 08	Fin de vie
800469	47 08	Fin de vie
800474	47 08	Fin de vie
800489	47 08	Fin de vie
800512	47 08	Fin de vie
800553	47 08	Fin de vie
800559	47 08	Fin de vie
800600	52 08	Fin de vie
800615	52 08	Fin de vie
800626	52 08	Fin de vie
900636	07 09	Fin de vie
900638	07 09	Fin de vie
900643	07 09	Fin de vie
900647	07 09	Fin de vie
900651	07 09	Fin de vie
900655	07 09	Fin de vie
900663	07 09	Fin de vie
900678	07 09	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
900687	07 09	Fin de vie
900689	07 09	Fin de vie
900692	07 09	Fin de vie
900699	07 09	Fin de vie
900702	2009	Fin de vie
900740	07 09	Fin de vie
900741	07 09	Fin de vie
900747	07 09	Fin de vie
900758	07 09	Fin de vie
900769	07 09	Fin de vie
900807	16 09	Fin de vie
900831	16 09	Fin de vie
900848	16 09	Fin de vie
900869	21 09	Fin de vie
900893	21 09	Fin de vie
900912	21 09	Fin de vie
900915	21 09	Fin de vie
900920	21 09	Fin de vie
900938	21 09	Fin de vie
900944	21 09	Fin de vie
900950	21 09	Fin de vie
1000968	14 10	Fin de vie
1000979	14 10	Fin de vie
1000980	14 10	Fin de vie
1000985	14 10	Fin de vie
1000991	14 10	Fin de vie
1000992	14 10	Fin de vie
1001004	37 10	Fin de vie
1001025	37 10	Fin de vie
1001034	37 10	Fin de vie
1001035	37 10	Fin de vie
1001047	37 10	Fin de vie
1001048	37 10	Fin de vie
1001051	37 10	Fin de vie
1001052	37 10	Fin de vie
1001053	37 10	Fin de vie
1001054	37 10	Fin de vie
1001056	37 10	Fin de vie
1001057	37 10	Fin de vie
1001061	37 10	Fin de vie
1001062	37 10	Fin de vie
1001063	37 10	Fin de vie
1001065	37 10	Fin de vie
1001087	37 10	Fin de vie
1001089	37 10	Fin de vie
1001091	37 10	Fin de vie
1001097	37 10	Fin de vie
1001100	37 10	Fin de vie
1001106	37 10	Fin de vie
1001110	37 10	Fin de vie
1001112	37 10	Fin de vie
1001113	37 10	Fin de vie
1001115	37 10	Fin de vie
1001120	37 10	Fin de vie
1001124	37 10	Fin de vie
1001125	37 10	Fin de vie
1001126	37 10	Fin de vie
1001127	37 10	Fin de vie
1001132	37 10	Fin de vie
1001133	37 10	Fin de vie
1001137	37 10	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1001138	37 10	Fin de vie
1001142	37 10	Fin de vie
1001143	37 10	Fin de vie
1001144	37 10	Fin de vie
1001149	37 10	Fin de vie
1001150	37 10	Fin de vie
1001151	37 10	Fin de vie
1001153	37 10	Fin de vie
1001155	37 10	Fin de vie
1001159	37 10	Fin de vie
1001165	37 10	Fin de vie
1001185	37 10	Fin de vie
1001189	37 10	Fin de vie
1101194	05 11	Fin de vie
1101197	05 11	Fin de vie
1101198	05 11	Fin de vie
1101200	05 11	Fin de vie
1101201	05 11	Fin de vie
1101203	05 11	Fin de vie
1101207	05 11	Fin de vie
1101211	05 11	Fin de vie
1101218	05 11	Fin de vie
1101219	05 11	Fin de vie
1101225	05 11	Fin de vie
1101226	05 11	Fin de vie
1101230	05 11	Fin de vie
1101231	05 11	Fin de vie
1101232	05 11	Fin de vie
1101235	05 11	Fin de vie
1101237	05 11	Fin de vie
1101239	05 11	Fin de vie
1101243	05 11	Fin de vie
1101246	05 11	Fin de vie
1101249	05 11	Fin de vie
1101252	05 11	Fin de vie
1101258	05 11	Fin de vie
1101259	05 11	Fin de vie
1101261	05 11	Fin de vie
1101265	05 11	Fin de vie
1101266	05 11	Fin de vie
1101267	05 11	Fin de vie
1101272	05 11	Fin de vie
1101274	05 11	Fin de vie
1101277	05 11	Fin de vie
1101282	05 11	Fin de vie
1101283	05 11	Fin de vie
1101284	05 11	Fin de vie
1101285	5 11	Fin de vie
1101286	05 11	Fin de vie
1101294	05 11	Fin de vie
1101296	2011	Fin de vie
1101299	05 11	Fin de vie
1101300	05 11	Fin de vie
1101304	05 11	Fin de vie
1101306	05 11	Fin de vie
1101307	05 11	Fin de vie
1101308	05 11	Fin de vie
1101316	05 11	Fin de vie
1101322	05 11	Fin de vie
1101323	05 11	Fin de vie
1101324	05 11	Fin de vie
1101325	05 11	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1101326	05 11	Fin de vie
1101329	05 11	Fin de vie
1101331	05 11	Fin de vie
1101332	05 11	Fin de vie
1101333	05 11	Fin de vie
1101337	05 11	Fin de vie
1101340	05 11	Fin de vie
1101342	05 11	Fin de vie
1101343	05 11	Fin de vie
1101345	05 11	Fin de vie
1101347	05 11	Fin de vie
1101350	05 11	Fin de vie
1101351	05 11	Fin de vie
1101352	05 11	Fin de vie
1101353	05 11	Fin de vie
1101354	05 11	Fin de vie
1101356	05 11	Fin de vie
1101357	05 11	Fin de vie
1101361	05 11	Fin de vie
1101367	05 11	Fin de vie
1101369	05 11	Fin de vie
1101370	05 11	Fin de vie
1101376	05 11	Fin de vie
1101377	05 11	Fin de vie
1101382	05 11	Fin de vie
1101393	05 11	Fin de vie
1101394	05 11	Fin de vie
1101403	05 11	Fin de vie
1101404	05 11	Fin de vie
1101408	05 11	Fin de vie
1101414	08 11	Fin de vie
1101419	08 11	Fin de vie
1101420	08 11	Fin de vie
1101422	08 11	Fin de vie
1101423	08 11	Fin de vie
1101425	08 11	Fin de vie
1101429	08 11	Fin de vie
1101430	08 11	Fin de vie
1101432	08 11	Fin de vie
1101446	08 11	Fin de vie
1101453	08 11	Fin de vie
1101454	08 11	Fin de vie
1101455	08 11	Fin de vie
1101457	08 11	Fin de vie
1101459	08 11	Fin de vie
1101460	08 11	Fin de vie
1101465	08 11	Fin de vie
1101471	08 11	Fin de vie
1101472	08 11	Fin de vie
1200073	28 12	Fin de vie
1201474	08 12	Fin de vie
1201476	08 12	Fin de vie
1201481	08 12	Fin de vie
1201487	08 12	Fin de vie
1201488	08 12	Fin de vie
1201491	08 12	Fin de vie
1201495	08 12	Fin de vie
1201496	20 12	Fin de vie
1201498	08 12	Fin de vie
1201501	08 12	Fin de vie
1201503	08 12	Fin de vie
1201505	08 12	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1201508	08 12	Fin de vie
1201509	08 12	Fin de vie
1201510	2012	Fin de vie
1201512	08 12	Fin de vie
1201513	08 12	Fin de vie
1201514	08 12	Fin de vie
1201517	08 12	Fin de vie
1201518	08 12	Fin de vie
1201519	08 12	Fin de vie
1201520	08 12	Fin de vie
1201521	08 12	Fin de vie
1201530	08 12	Fin de vie
1201531	08 12	Fin de vie
1201532	08 12	Fin de vie
1201533	08 12	Fin de vie
1201534	22 12	Fin de vie
1201538	22 12	Fin de vie
1201540	22 12	Fin de vie
1201541	22 12	Fin de vie
1201542	22 12	Fin de vie
1201545	22 12	Fin de vie
1201554	2012	Fin de vie
1201562	22 12	Fin de vie
1201567	22 12	Fin de vie
1201568	22 12	Fin de vie
1201570	22 12	Fin de vie
1201571	22 12	Fin de vie
1201574	22 12	Fin de vie
1201575	22 12	Fin de vie
1201578	22 12	Fin de vie
1201581	22 12	Fin de vie
1201584	22 12	Fin de vie
1201593	22 12	Fin de vie
1201595	22 12	Fin de vie
1201597	22 12	Fin de vie
1201598	2012	Fin de vie
1201602	22 12	Fin de vie
1201604	22 12	Fin de vie
1201606	22 12	Fin de vie
1201612	22 12	Fin de vie
1201617	34 12	Fin de vie
1201619	34 12	Fin de vie
1201621	34 12	Fin de vie
1201623	34 12	Fin de vie
1201624	34 12	Fin de vie
1201626	34 12	Fin de vie
1201629	34 12	Fin de vie
1201632	34 12	Fin de vie
1201635	34 12	Fin de vie
1201636	34 12	Fin de vie
1201638	34 12	Fin de vie
1201640	34 12	Fin de vie
1201642	34 12	Fin de vie
1201643	34 12	Fin de vie
1201646	2012	Fin de vie
1201647	34 12	Fin de vie
1201653	34 12	Fin de vie
1201656	34 12	Fin de vie
1201657	34 12	Fin de vie
1201664	34 12	Fin de vie
1201665	34 12	Fin de vie
1201666	34 12	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1201674	34 12	Fin de vie
1201678	34 12	Fin de vie
1201679	34 12	Fin de vie
1201680	34 12	Fin de vie
1201683	34 12	Fin de vie
1201684	34 12	Fin de vie
1201686	34 12	Fin de vie
1201689	2012	Fin de vie
1201694	34 12	Fin de vie
1201696	34 12	Fin de vie
1201697	34 12	Fin de vie
1201699	34 12	Fin de vie
1201700	34 12	Fin de vie
1201703	34 12	Fin de vie
1201705	34 12	Fin de vie
1201707	34 12	Fin de vie
1201708	34 12	Fin de vie
1201709	34 12	Fin de vie
1201722	34 12	Fin de vie
1201732	34 12	Fin de vie
1201735	34 12	Fin de vie
1201738	34 12	Fin de vie
1201751	34 12	Fin de vie
1201753	34 12	Fin de vie
1201756	34 12	Fin de vie
1201759	34 12	Fin de vie
1201760	34 12	Fin de vie
1201761	34 12	Fin de vie
1201762	34 12	Fin de vie
1201763	34 12	Fin de vie
1301764	15 13	Fin de vie
1301765	15 13	Fin de vie
1301766	15 13	Fin de vie
1301768	15 13	Fin de vie
1301772	15 13	Fin de vie
1301776	15 13	Fin de vie
1301783	15 13	Fin de vie
1301786	15 13	Fin de vie
1301790	15 13	Fin de vie
1301792	15 13	Fin de vie
1301796	15 13	Fin de vie
1301799	15 13	Fin de vie
1301801	15 13	Fin de vie
1301804	15 13	Fin de vie
1301806	15 13	Fin de vie
1301809	11 13	Fin de vie
1301810	15 13	Fin de vie
1301816	15 13	Fin de vie
1301822	15 13	Fin de vie
1301828	15 13	Fin de vie
1301829	15 13	Fin de vie
1301833	15 13	Fin de vie
1301837	15 13	Fin de vie
1301839	15 13	Fin de vie
1301841	15 13	Fin de vie
1301842	15 13	Fin de vie
1301849	15 13	Fin de vie
1301850	15 13	Fin de vie
1301851	15 13	Fin de vie
1301855	15 13	Fin de vie
1301857	15 13	Fin de vie
1301862	15 13	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1301867	27 13	Fin de vie
1301871	27 13	Fin de vie
1301872	27 13	Fin de vie
1301874	27 13	Fin de vie
1301875	27/13	Fin de vie
1301878	27 13	Fin de vie
1301884	27 13	Fin de vie
1301885	27 13	Fin de vie
1301886	27 13	Fin de vie
1301895	27 13	Fin de vie
1301897	27 13	Fin de vie
1301899	27 13	Fin de vie
1301900	27 13	Fin de vie
1301902	27 13	Fin de vie
1301907	27 13	Fin de vie
1301908	15 13	Fin de vie
1301918	27 13	Fin de vie
1301919	27 13	Fin de vie
1301923	27 13	Fin de vie
1301934	27 13	Fin de vie
1301944	27 13	Fin de vie
1301949	27 13	Fin de vie
1301952	27 13	Fin de vie
1301955	27 13	Fin de vie
1301956	27 13	Fin de vie
1301959	27 13	Fin de vie
1301962	27 13	Fin de vie
1301968	27 13	Fin de vie
1301971	27 13	Fin de vie
1301972	27 13	Fin de vie
1301978	27 13	Fin de vie
1301980	27 13	Fin de vie
1301991	27 13	Fin de vie
1301994	27 13	Fin de vie
1301995	27 13	Fin de vie
1301998	27 13	Fin de vie
1302000	27 13	Fin de vie
1302002	27 13	Fin de vie
1302005	27 13	Fin de vie
1302007	27 13	Fin de vie
1302010	27 13	Fin de vie
1302015	27 13	Fin de vie
1302016	27 13	Fin de vie
1302018	27 13	Fin de vie
1302023	27 13	Fin de vie
1302030	27 13	Fin de vie
1302031	27 13	Fin de vie
1302033	27 13	Fin de vie
1302035	27 13	Fin de vie
1302045	43 13	Fin de vie
1302056	43 13	Fin de vie
1302061	43 13	Fin de vie
1302062	43 13	Fin de vie
1302063	43 13	Fin de vie
1302065	43 13	Fin de vie
1302066	43 13	Fin de vie
1302067	43 13	Fin de vie
1302070	43 13	Fin de vie
1302071	43 13	Fin de vie
1302073	43 13	Fin de vie
1302076	43 13	Fin de vie
1302080	43 13	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
1302087	43 13	Fin de vie
1302090	43 13	Fin de vie
1302093	43 13	Fin de vie
1302096	43 13	Fin de vie
1302097	43 13	Fin de vie
1402106	07 14	Fin de vie
1402110	07 14	Fin de vie
1402127	07 14	Fin de vie
1402142	07 14	Fin de vie
1402146	08 14	Fin de vie
1402154	08 14	Fin de vie
1402155	08 14	Fin de vie
1402165	08 14	Fin de vie
1402188	08 14	Fin de vie
1402192	08 14	Fin de vie
1402205	48 14	Fin de vie
1402209	08 14	Fin de vie
1402228	35 14	Fin de vie
1402230	35 14	Fin de vie
1402236	35 14	Fin de vie
1402238	35 14	Fin de vie
1402244	35 14	Fin de vie
1402249	35 14	Fin de vie
1402250	35 14	Fin de vie
1402254	35 14	Fin de vie
1402267	35 14	Fin de vie
1402275	35 14	Fin de vie
1402278	35 14	Fin de vie
1402279	35 14	Fin de vie
1402280	35 14	Fin de vie
1402284	35 14	Fin de vie
1402288	35 14	Fin de vie
1402295	35 14	Fin de vie
1402299	35 14	Fin de vie
1402306	35 14	Fin de vie
1402322	35 14	Fin de vie
1402331	35 14	Fin de vie
1402332	35 14	Fin de vie
1402337	35 14	Fin de vie
1402339	35 14	Fin de vie
1402346	35 14	Fin de vie
1402350	35 14	Fin de vie
1402355	35 14	Fin de vie
1402356	35 14	Fin de vie
1402357	35 14	Fin de vie
1402385	48 14	Fin de vie
1402389	48 14	Fin de vie
1402390	2014	Fin de vie
1402416	48 14	Fin de vie
1402427	48 14	Fin de vie
1402450	48 14	Fin de vie
1402451	48 14	Fin de vie
1402456	48 14	Fin de vie
1402460	48 14	Fin de vie
1402470	48 14	Fin de vie
1402475	48 14	Fin de vie
1402478	48 14	Fin de vie
1402482	48 14	Fin de vie
1402486	48 14	Fin de vie
1402487	48 14	Fin de vie
1402493	48 14	Fin de vie
1402512	48 14	Fin de vie

Traçabilité	Mise en service (semaine/année)	Motif
11013187	05 11	Fin de vie
20197518	06 07	Fin de vie
20060457/0157	2004	Fin de vie
20117640/504	23 05	Fin de vie
20129427/270	36 05	Fin de vie
20154838/171	16 06	Fin de vie
20154838/955	16 06	Fin de vie
20197518/992	06 07	Fin de vie
1402300	35 14	Oxydation œillet
1402354	35 14	Oxydation œillet
1603024	10 16	Oxydation œillet
800461	47 08	Perte
800608	52 08	Perte
1201489	08 12	Perte
1502650	13 15	Perte
1502703	14 15	Protection de longe hors service
1502809	16 15	Protection de longe hors service
230733S1566D	09 17	Protection de longe hors service

F) Mobilier et électroménager

Type	Quantité	Désignation	Marque - série	Motif
Electro ménager	1	Aspirateur poussière	SDIS80 030	Hors service
Electro ménager	1	Aspirateur poussière	S/N 869828	Hors service
Electro ménager	1	Aspirateur eau et poussière	-	Hors service
Electro ménager	1	Aspirateur eau et poussière	S/N725710	Hors service
Electro ménager	1	Aspirateur eau et poussière	56662	Hors service
Electro ménager	1	Aspirateur eau et poussière	-	Hors service
Electro ménager	2	Bouilloire	-	Hors service
Electro ménager	1	Cafetière	-	Hors service
Electro ménager	2	Lave-linge	-	Hors service
Electro ménager	1	Lave-linge	Siemens - WM145485F38F	Hors service
Electro ménager	1	Lave-vaisselle	AYA 00-000714	Hors service
Electro ménager	1	Piano de cuisson	Ambassade - AG 641 - 9121830	Hors service
Electro ménager	1	Piano de cuisson	Ambassade - 9806459 - SDIS 705	Hors service
Electro ménager	1	Réfrigérateur	-	Hors service
Electro ménager	1	Sèche-linge	Indésit - 7813	Hors service
Mobilier de bureau	3	Fauteuil de bureau	-	Hors service
Mobilier de bureau	4	Chaise de bureau	-	Hors service
Mobilier de bureau	2	Chaise visiteur	-	Hors service
Mobilier de casernement	6	Chaise de cuisine	-	Hors service
Mobilier de casernement	4	Matelas	-	Vétusté

IV - Matériels SSSM – MMS

Ce matériel a été retiré en raison de la vétusté, de leur détérioration ou ne répondant plus aux normes. Il vous est donc proposé de le réformer et d'autoriser son aliénation. Il s'agit de :

Type de matériel	Marque	Référence	Numéro de série	Motif
Attelle à dépression		Bras	Qté : 1	Percée
Attelle à dépression	Ferno	Jambe	Qté : 1	Percée
Attelle à dépression	Corben	Jambe	Qté : 1	Percée
Attelle Cervico-thoracique	Ferno	/	Qté : 4	Usées
Bac à Ultra-sons	Bandelin		1 322.00000728.061	Hors-Service
Civière Scoop	Saver	AS-011235	/	Fissurée
Collier cervical	Sober	T1	Qté : 2	
Collier cervical	Sober	T3	Qté : 2	Usés
Couverture bactériostatique	Spora	/	Qté : 10	Déchirées
Immobilisateur de tête	Corben	/	VK8X07 3178	Percé
Matelas brancard	Chapuis	/	Qté : 5	Usés
Matelas brancard	Ferno	/	Qté : 4	Usés
Matelas Immobilisateur	Corben	/	8035140023	Plots HS
Pompe à dépression		Super 6	Qté : 2	Hors-Service
Pompe pour attelles		/	Qté : 1	Hors-Service
Rescue Kid	Corben	/	KF01X02 69686	Fixations HS
Sac de l'avant	Baghera	/	Qté : 4	Hors-Service
Tente	/	/	Qté : 1	Déchirée
Oxymètre de pouls	Nellcor	NPB-40	G01842630	Hors-Service
Oxymètre de pouls	Nellcor	N-65	P11817299	Hors-Service

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De réformer le matériel susvisé et de valider son aliénation.

Article 2 :

D'autoriser le Président à vendre le matériel, selon son intérêt, dans une salle de vente située sur la commune de Béthune ou sur le site Agorastore.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D13_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Aliénation de matériels appartenant au SDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Aliénations
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D13_18_12_20-D
	E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D13_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	876
Nom original :		
D13 - Alinéation de matériels appartenant au SDIS.pdf	application/pdf	2599670
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D13_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2599670

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h23min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h23min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h23min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h23min29s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N° 14

CESSION DE MATERIELS ET D'HABILLEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION CIVILE MAROCAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Dans le cadre de l'accord liant la République Française et le Royaume du Maroc, en date du 30 mai 2000 et relatif à la coopération dans le domaine de la Protection Civile, le SDIS de la Somme a été saisi par l'Ambassade de France au Maroc.

Le Lt-Colonel CHUFFART, expert technique international en protection civile au Maroc, a sollicité le service départemental afin de collecter des moyens matériels destinés à l'organisation et au développement des actions de formations proposées par l'Ecole Nationale de la Protection Civile du Maroc.

A ce titre, il vous est proposé de céder à la Protection Civile Marocaine les équipements ci-dessous :

- HABILLEMENT :

- 130 chemises F1
- 50 surpantalons
- 17 polos
- 13 paires de bottes
- 73 paires de chaussettes

- MATERIEL DE DESINCARCERATION :

- 8 cisailles
- 5 outils mixtes
- 8 écarteurs
- 25 vérins (petit, moyen et grand)
- 5 coupe-pédales
- 4 pompes manuelles
- 8 groupes
- 9 flexibles sur tambour
- 5 flexibles de 5 m
- 1 coupe pare-brise pneumatique

- MATERIEL DIVERS

- 2 tri-flash « ACCIDENT »

Il s'agit d'équipements vétustes et réformés ayant fait l'objet d'une aliénation.

Ce don de matériels n'engage aucune dépense pour le SDIS de la Somme.

Après en en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De céder à titre gracieux, à la protection civile Marocaine, les équipements mentionnés ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres présents en visioconférence : 1
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES : Pour 3
 Contre 0
 Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D14_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Cession de matériels et d'habillement en faveur de la protection civile marocaine
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D14_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D14_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	914
Nom original :		
D14 - Cession de matériels et d'habillement - Maroc.pdf	application/pdf	373947
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D14_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	373947

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h27min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h27min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h27min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h28min23s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30. |

DELIBERATION N° 15

CESSION A TITRE GRACIEUX D'UN VEHICULE

A LA PROTECTION CIVILE MAROCAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°12 en date du 17 juillet 2020 du Bureau du CASDIS aliénant le matériel roulant du SDIS de la Somme ;

Considérant que par courrier en date du 6 août 2020, Monsieur le Commissaire de police Christian LAUCHER, Attaché de Sécurité Intérieure près l'Ambassade de France sollicite du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme la cession à titre gracieux d'un véhicule de type VSAV.

Après en en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De céder à titre gracieux, à la protection civile Marocaine, le véhicule ci-dessous aliéné lors du Bureau du CASDIS du 17 juillet 2020 :

Type de véhicule Marque	Numéro de série	Immatriculation	Année de mise en service
VSAV RENAULT MASTER	VF1FDC1L639854535	4106XQ80	2008

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres présents en visioconférence : 1
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES : Pour 3
Contre 0
Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D15_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Cession à titre gracieux d'un véhicule à la protection civile marocaine
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D15_18_12_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D15_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	905
Nom original :		
D15 - Cession d'un véhicule - Maroc.pdf	application/pdf	448251
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D15_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	448251

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h28min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h28min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h29min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h29min13s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30. |

DELIBERATION N° 16

CESSION A TITRE GRACIEUX D'UN VEHICULE

AU CPINI D'HUPPY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°12 en date du 17 juillet 2020 du Bureau du CASDIS aliénant le matériel roulant du SDIS de la Somme ;

Considérant que cette cession s'inscrit dans le cadre du soutien technique du SDIS de la Somme aux Centres de Premières Interventions Non Intégrés :

Après en en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De céder à titre gracieux, au CPINI d'HUPPY, le véhicule ci-dessous aliéné lors du Bureau du CASDIS du 17 juillet 2020 :

Type de véhicule Marque	Numéro de série	Immatriculation	Année de mise en service
VLID PEUGEOT	VF35FWJZE60222809	212-VQ-80	1999

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres présents en visioconférence : 1
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES : Pour 3
 Contre 0
 Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D16_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Cession à titre gracieux d'un véhicule au CPINI d'HUPPY
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D16_18_12_20-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D16_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	889
Nom original :		
D16 - Cession à titre gracieux d'un véhicule au CPINI HUPPY.pdf	application/pdf	430854
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D16_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	430854

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h30min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h30min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h30min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h32min56s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°17

RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CENTRE DE SECOURS DE CORBIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la convention de mise à disposition des biens immobiliers du Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de CORBIE – FOUILLOY au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le 18 novembre dernier, la mairie de Corbie a saisi nos services aux fins de procéder à la résiliation, par acte notarié, d'un bail emphytéotique conclu en 1997 pour les locaux dédiés aux sapeurs-pompiers communaux. Cette résiliation est rendue nécessaire pour que la ville de Corbie puisse louer lesdits locaux et ainsi conclure un bail commercial.

Les frais relatifs à cette résiliation, évalués à 1 000 €, seraient ainsi imputables au SDIS en sa qualité de preneur des biens loués.

Toutefois, après vérification du document transmis par les services de la mairie de Corbie, il s'avère que le SDIS n'est pas partie prenante dans la rédaction de ce bail. En effet, ce dernier a été conclu en 1997, date à laquelle la départementalisation n'était pas encore effective pour le centre de secours de Corbie.

En effet, le signataire de ce bail était, à l'époque, le Syndicat Intercommunal du centre de secours du secteur de Corbie, association rattachée à la commune de Corbie (son siège social étant le même que celui de la commune).

Lors de la conclusion du bail emphytéotique, le centre de secours était donc sous l'égide du corps communal qui en assurait sa gestion.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Corbie n'a été transféré au corps départemental que lors de la conclusion des conventions de mise à disposition en date du 1er novembre 2001 et ce conformément à l'article L1424-17 du CGCT.

Par conséquent, et au vu de ces éléments, le SDIS n'a aucune compétence pour signer le projet de résiliation du bail emphytéotique, n'étant pas, dès lors, partie à sa conclusion.

Cependant, le notaire réfute notre analyse et estime, selon lui, que le SDIS vient aux droits du syndicat intercommunal du Centre de Secours du secteur de Corbie et que ceci a pris la forme d'une transmission de patrimoine qui a eu lieu lors de la conclusion des conventions de mise à disposition en date du 1er novembre 2001.

Il confirme donc qu'en qualité de preneur, le SDIS doit participer à l'acte de résiliation du bail emphytéotique, et, par voie de conséquence, doit s'acquitter des sommes dues au titre de la rédaction de cet acte.

**Après en en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire,
le Bureau du Conseil d'Administration**

DECIDE

Article 1er :

De refuser de s'acquitter des sommes dues au titre de la rédaction de l'acte afférent à la résiliation du bail emphytéotique, n'étant pas partie à sa conclusion.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres présents en visioconférence : 1
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES : Pour 3
 Contre 0
 Abstentions 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D17_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Résiliation du bail emphytéotique - Centre de Secours de Corbie
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D17_18_12_20-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D17_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	896
Nom original :		
D17 - Résiliation d'un bail emphytéotique - Corbie.pdf	application/pdf	382439
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D17_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	382439

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h31min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h31min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h31min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h33min06s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°18

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens immobiliers entre la Commune de PICQUIGNY et le SDIS

Modification de l'annexe 1 Identification des biens immobiliers affectés au SDIS, de la commune de PICQUIGNY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la convention de mise à disposition des biens immobiliers entre la commune de Picquigny et le SDIS de la Somme en date du 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par délibération du 4 mars 2020, le Conseil Municipal de la Commune de PICQUIGNY a décidé de la mise à disposition, au profit du SDIS, d'un local communal situé rue d'Amour (parcelle cadastrée section AB n° 524).

Ce local fera office de vestiaires pour les sapeurs-pompiers. Par ailleurs, ce local, attenant à la salle des fêtes, donne un accès à la cuisine de celle-ci par une ouverture, laquelle devra être coupe-feu.

Il est convenu que ladite porte sera installée aux frais du SDIS.

Conformément à l'article 3 de la convention de mise à disposition des biens immobiliers de la Commune de PICQUIGNY au SDIS en date du 1^{er} janvier 2014, toutes situations particulières engendrées par la mise à disposition de biens doit faire l'objet d'un avenant à la convention susvisée.

Par le présent avenant, le local mis à disposition par la commune de PICQUIGNY sera ainsi intégré au patrimoine du SDIS de la Somme.

Après en en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De dire que le local mis à disposition par la commune de Picquigny sera intégré au patrimoine du SDIS de la Somme.

Article 2 :

De valider le présent avenant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres présents en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0

**Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens immobiliers de la
Commune de PICQUIGNY au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la
Somme en date du 1^{er} janvier 2014.**

**Modification de l'annexe 1
Identification des biens immobiliers affectés au Service d'Incendie et de Secours de la
Commune de PICQUIGNY**

Entre la Commune de PICQUIGNY, représenté par Monsieur José HERBET, Maire de la Commune, agissant en sa dite qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2020.

D'une part,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration dudit établissement agissant en sa dite qualité, en vertu d'un arrêté du Président du Conseil Départemental de la Somme en date du 28 avril 2015.

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : La Commune de PICQUIGNY met à disposition du SDIS de la Somme, à titre gratuit, un local communal d'environ 40 à 50 m² afin d'y installer les vestiaires.

Ce local, situé rue d'Amour - 80310 PICQUIGNY - en section AB n° 524 du cadastre, est attenant à l'immeuble mis à la disposition du SDIS par la commune de PICQUIGNY.

Ainsi, l'annexe 1 de la convention de mise à disposition des biens immobiliers de la Commune de PICQUIGNY au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme est modifiée.

Article 2 : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme s'engage à exercer dans les locaux, les activités correspondant à son objet à l'exclusion de toutes activités commerciales, libérales ou industrielles. Ces locaux ne pourront pas constituer une unité d'habitation.

Article 3 : Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à Amiens, le

Le Président du Conseil d'Administration,

Le Maire de PICQUIGNY

Stéphane HAUSSOULIER

José HERBET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D18_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens immobiliers entre la Commune de Picquigny et le SDIS Modification de l'annexe 1 Identification des biens immobiliers affectés au SDIS de la Commune de PICQUIGNY
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D18_18_12_20-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D18_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	1054
Nom original :		
D18 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens immobiliers - Commune de Picquigny.pdf	application/pdf	342250
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D18_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	342250

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h34min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h34min52s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>4 janvier 2021 à 16h34min53s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>4 janvier 2021 à 16h36min59s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-01-04</i>

**POLE SOUTIEN****GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER****SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES**

Tél. : 03.64.46.16.61

**BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME****Réunion du 18 décembre 2020**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°19

CONVENTION POUR L'INDEMNISATION DES INTERVENTIONS DU SDIS 80 A LA DEMANDE DE LA REGULATION DU CENTRE 15 EN CAS DE CARENCE CONSTATEE DES TRANSPORTEURS PRIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°17 en date du 14 février 2014 du Bureau du CASDIS validant et autorisant le Président à signer la convention entre le CHU Amiens et le SDIS de la Somme ;

Vu la délibération n°19 en date du 24 février 2020 du Bureau du CASDIS validant l'avenant n°6 de revalorisation du tarif pour les carences ambulancières ;

Vu la délibération n°3 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour décider l'engagement du SDIS par le biais de convention lorsque les conditions d'approbation le requièrent (ex : impact financier ou particularité liée au partenaire,...).

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par délibération du 14 février 2014, le Bureau du CASDIS a validé et autorisé le Président à signer la convention entre le C.H.U d'Amiens et le SDIS de la Somme pour les interventions effectuées à la demande de la régulation du centre 15 en cas de carence constatée des transporteurs privés. Cette convention était conclue pour une année (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014) puis reconduite annuellement par tacite reconduction par le biais d'un avenant.

A ce titre, chaque année, le Bureau du CASDIS devait se prononcer sur l'augmentation tarifaire fixée par un arrêté conjoint.

Par délibération n°19 en date du 24 février 2020, le Bureau du CASDIS a décidé de valider l'avenant n°6 fixant le tarif à 124 € pour les interventions effectuées en 2019 et a dit qu'à compter la signature de cet avenant par les deux parties, la revalorisation du tarif des sorties se fera automatiquement sans qu'il y ait besoin de conclure un nouvel avenant.

L'avenant a été transmis pour notification au CHU Amiens Picardie qui a refusé sa signature. Il souhaite, en effet, conclure une nouvelle convention prévoyant un ajustement du tarif annuellement sans avenant, mais sur une durée maximum de 3 ans. Au bout des trois ans, il conviendra de conclure, de nouveau, une nouvelle convention.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le
Bureau du Conseil d'Administration**

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider la convention pour l'indemnisation des interventions du SDIS 80 à la demande de la régulation du centre 15 en cas de carence constatée des transporteurs privés, pour une durée de 3 ans.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer la convention.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0



**CONVENTION POUR L'INDEMNISATION DES INTERVENTIONS
DU S.D.I.S DE LA SOMME A LA DEMANDE DE LA REGULATION
DU CENTRE 15 EN CAS DE CARENCE CONSTATEE
DES TRANSPORTEURS PRIVES**

Entre

LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS

1, Place Victor Pauchet – 80054 AMIENS Cedex 1

Représenté par Madame Danielle PORTAL, Directrice générale

d'une part,

et

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

7, Allée du Bicêtre – BP 18 – 80026 AMIENS Cedex

Représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration dudit établissement agissant en sa dite qualité, en vertu d'un arrêté du Président du Conseil Départemental de la Somme en date du 28 avril 2015

d'autre part,

Vu l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté du 30 novembre 2006 fixant les modalités d'établissement de la convention entre les services d'incendie et de secours, et les établissements de santé sièges des SAMU, mentionnées à l'article L.1424-42 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.

Vu la convention bipartite du 24 juin 2010 relative aux relations entre le SAMU et le SDIS dans la gestion quotidienne des secours à personne et de l'aide médicale urgente.

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2006 fixant les modalités d'établissement de la convention entre les services d'incendie et de secours et les établissements de santé sièges des SAMU mentionnée à l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour but de fixer la contribution du C.H.U d'AMIENS due au Service d'Incendie et de Secours du Département de la Somme pour les interventions réalisées par ce dernier, à la demande de la régulation médicale du centre 15, et en cas d'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés, pour les années 2020 à 2022.

Article 2 – TARIFICATION DE L'INTERVENTION

Le tarif des sorties est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'intérieur et de la santé. En 2020, ce tarif était de 124 €. Il est revalorisé chaque année par un nouvel arrêté.

Un relevé contradictoire est dressé entre les deux parties pour authentifier le nombre de sorties réalisées. Une fois signé, ce tableau qui peut être trimestriel, semestriel ou annuel, autorise l'émission du titre de recettes par le S.D.I.S auprès du C.H.U.

Article 3 – DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée de 3 ans. Durant cette période, la revalorisation du tarif des sorties se fera automatiquement sans qu'il y ait besoin de conclure un nouvel avenant.

Article 4 – RESILIATION

Chacune des parties pourra résilier à tout moment la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de deux mois.

Article 5 – LITIGES

En cas de litiges, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le règlement du litige sera soumis au Tribunal compétent.

Fait à Amiens, le

**La Directrice Générale du CHU
Amiens-Picardie,**

Le Président du Conseil d'Administration,

Danielle PORTAL

Stéphane HAUSSOULIER



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D19_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Convention pour l'indemnisation des interventions du SDIS 80 à la demande de la régulation du centre 15 en cas de carence constatée des transporteurs privés.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D19_18_12_20-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D19_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	990
Nom original :		
D19 - Convention indemnisation carences avec le CHU Amiens Sud.pdf	application/pdf	388397
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D19_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	388397

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h36min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h36min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h36min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h38min20s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°20

CONVENTION CADRE RELATIVE AU CONTRAT À DURÉE DETERMINÉE ET AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 38 ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020, pris en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiée ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

L'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires dispose que « les emplois civils permanents de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont [...] occupés [...] par des fonctionnaires ».

Le présent rapport a pour objet d'explicitier les règles relatives aux recours, à la conclusion ainsi qu'à l'exécution par le SDIS de la Somme des contrats à durée déterminée de droit public, mode de recrutement dérogatoire aux dispositions de l'article 3 susvisé, et des contrats d'apprentissage, contrats de droit privé.

I. Le recours au contrat à durée déterminée de droit public

a) Cadre théorique

Au sein de la fonction publique territoriale, les possibilités de recours à des agents contractuels sont principalement définies par les articles 3 à 3-3 et l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le SDIS de la Somme peut donc procéder à des recrutements afin de pourvoir :

- des emplois non permanents (articles 3-I-1°, 3-I-2° et 3-II) ;
- des emplois permanents (articles 3-1, 3-2, 3-3 1°, 3-3 2°, 3-5 et 38).

Le tableau en annexe détaille l'ensemble des hypothèses et des préalables indispensables à la conclusion de ces contrats. Il est à souligner que les dispositions des articles 3, 3-1 et 3-2 sont applicables aux services départementaux d'incendie et de secours pour assurer le remplacement momentané de sapeurs-pompiers professionnels ou pour exercer des fonctions correspondant à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Dans ce dernier cas, seuls des sapeurs-pompiers volontaires peuvent être recrutés par contrat à cette fin.

b) Procédure interne

Lors de chaque recrutement d'agent contractuel au sein du SDIS de la Somme, une délibération relative à la création (ou à la modification) d'un emploi permanent ou non-permanent sera soumise à la validation du bureau du CASDIS.

Selon le fondement juridique associé, cette dernière précisera notamment la catégorie de recrutement (A/B/C), le motif juridique du recrutement, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération, les éléments relatifs au temps de travail ainsi que le recours potentiel aux agents contractuels.

Si le recrutement concerne un emploi déjà créé, un rapport d'information sera soumis au bureau du CASDIS précisant les éléments évoqués précédemment ainsi que l'identité de l'agent absent dans le cadre d'un recrutement via l'article 3-1.

II. Le recours au contrat d'apprentissage

a) Cadre théorique

Conformément à l'article L 6221-1 du code du travail, le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé « conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur ».

Le SDIS de la Somme s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée en entreprise et en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. En retour, l'apprenti s'engage à travailler pour notre établissement, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprenti doit avoir entre 16 ans et 29 ans au plus au début du contrat. Cette limite d'âge ne s'applique pas pour certaines catégories de travailleurs dont notamment les personnes reconnues handicapées.

En ayant recours à ce type de contrat, un employeur public bénéficie d'exonérations en matière de cotisations sociales :

- la totalité des cotisations patronales d'assurance sociales et d'allocations familiales ;
- les cotisations salariales d'origine légale ou conventionnelle dues au titre des salaires versés aux apprentis.

En conséquence, il reste alors à la charge de l'employeur :

- le salaire de l'apprenti qui conformément à l'article D 6222-26 du code du travail s'exprime en pourcentage du SMIC, ce dernier variant selon l'âge, le diplôme préparé et son ancienneté dans le contrat.
- Pour les contrats d'apprentissage conclus après le 1^{er} janvier 2020 et conformément au décret n° 2020-786 du 26 juin 2020, pris en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiée, le SDIS de la Somme et le CNFPT assurent respectivement 50% du financement des frais de formation de l'apprenti employé ;
- la cotisation au titre du fonds national d'aide au logement ;
- la contribution de solidarité autonomie ;
- la cotisation retraite complémentaire versée à l'IRCANTEC ;
- la cotisation accident du travail et maladie professionnelle.
- le versement d'une nouvelle bonification indiciaire au maître d'apprentissage conformément au décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 modifié (sauf si ce dernier possède déjà une NBI plus favorable).

b) Procédure interne

Chaque recrutement d'apprenti au sein du SDIS de la Somme sera accompagné par la mise en place d'une note d'information précisant notamment les identités de l'intéressé(e) et de son maître d'apprentissage, le diplôme préparé, la durée de la formation, le groupement d'affectation ainsi que l'impact budgétaire prévisionnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

Pour les contrats à durée déterminée de droit public, d'autoriser le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 à 3-3 ainsi que l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ainsi que par la présente convention.

Article 2 :

De recourir aux contrats d'apprentissage dans le respect des modalités de mise en œuvre décrites dans la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le(s) contrat(s) d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le(s) centre(s) de formation d'apprentis.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0

Annexe : les cas de recrutement des agents contractuels au sein du SDIS 80 (loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Référence	Motif	Durée	Délibération de création d'emploi ?	Déclaration de vacance d'emploi ?	Contrôle de légalité ?	Observations
Emplois non permanents						
Article 3-I-1°	Accroissement temporaire d'activité	Contrat maximum d'un an (renouvellement compris) pendant une même période de 18 mois consécutifs	Oui	Non	Non	-
Article 3-I-2°	Accroissement saisonnier d'activité	Contrat maximum de 6 mois (renouvellement compris) pendant une même période de 12 mois consécutifs				
Article 3-II	Contrat de projet	Echéance : réalisation du projet Durée minimale d'un an dans la limite maximale de 6 ans. Renouvellement possible pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de 6 ans				
Emplois permanents						
Article 3-1	Remplacement de fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible *	Durée de l'absence de l'agent à remplacer (peut prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer)	Non	Oui	Oui	* Motifs d'indisponibilité : ➤ temps partiel ; ➤ congé annuel ; ➤ congé de maladie ordinaire ; ➤ congé de longue maladie ; ➤ congé de longue durée ; ➤ congé de maternité ou d'adoption ; ➤ détachement de courte durée ; ➤ disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales ; ➤ détachement pour l'accomplissement d'un stage...

Annexe : les cas de recrutement des agents contractuels au sein du SDIS 80 (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Référence	Motif	Durée	Délibération de création d'emploi ?	Déclaration de vacance d'emploi ?	Contrôle de légalité ?	Observations
Article 3-2	Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Un an renouvelable une fois dans la limite de 2 ans si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir	Oui (si nécessaire)	Oui	Oui	Si l'agent recruté est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions englobent l'emploi qu'il occupe, il est, au plus tard au terme de son contrat, nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
Article 3-3 1°	Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes		Oui (si nécessaire)	Oui	Oui	Si l'agent recruté est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions englobent l'emploi qu'il occupe, il est, au plus tard au terme de son contrat, nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
Article 3-3 2°	Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté	Contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans	Oui (si nécessaire)	Oui	Oui	Au terme de la période de 6 ans, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée. Tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins au sein du SDIS de la Somme sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée.
Article 3-5	Mobilité des agents contractuels entre les trois versants de la fonction publique					Lorsque le SDIS de la Somme propose un nouveau contrat sur le fondement de l'article 3-3 à un agent déjà lié par un contrat à durée indéterminée à l'établissement, à une autre collectivité ou un autre établissement public mentionné à l'article 2, à une personne morale relevant de l'article 2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée (fonction publi que de l'état) ou de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée (fonction publique hospitalière) pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, le SDIS de la Somme peut, par décision expresse, lui maintenir le bénéfice de la durée indéterminée.

Annexe : les cas de recrutement des agents contractuels au sein du SDIS 80 (loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Référence	Motif	Durée	Délibération de création d'emploi ?	Déclaration de vacance d'emploi ?	Contrôle de légalité ?	Observations
Article 38	Recrutement sans concours d'une personne reconnue travailleur handicapé	CDD sur une période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel elle a vocation à être titularisée.	Non	Oui	Oui	Les personnes concernées sont celles mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail. Ces dernières peuvent être recrutées sans concours en qualité d'agent contractuel dans les emplois de catégories A, B et C. Le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 modifié fixe les modalités d'application du présent article. A l'issue du contrat, l'agent concerné est soit : ➤ titularisé ; ➤ non titularisé avec renouvellement de contrat ; ➤ non titularisé sans renouvellement de contrat.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D20_18_12_20
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Convention cadre relative au contrat à durée déterminée et au contrat d'apprentissage
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D20_18_12_20-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D20_18_12_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	962
Nom original :		
D20 - Convention cadre - CDD et contrat d'apprentissage.pdf	application/pdf	477470
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D20_18_12_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	477470

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h37min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h37min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h37min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h38min29s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CASDIS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°20 BIS

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le tableau annexé à cette présente délibération vous expose les régularisations relatives aux recrutements d'agents contractuels effectués par le SDIS de la Somme lors du second semestre de l'année 2020 ainsi que les futurs recrutements prévus.

Les motifs juridiques des recrutements considérés sont stipulés au sein de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Article 3-I-1° : accroissement temporaire d'activité ;
- Article 3-1 : remplacement de fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible.

Conformément à la réglementation en vigueur et afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service systèmes d'information et de communication, il vous est proposé de créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet dans le cadre du recrutement :

- de Monsieur Bryan LEGRAS du 15 juillet 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;

L'impact budgétaire des sept contrats à durée déterminée mentionnés dans le tableau ci-joint est estimé à 49 795.32 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De prendre acte des régularisations relatives aux recrutements d'agents contractuels effectués par le SDIS de la Somme lors du second semestre de l'année 2020.

Article 2 :

De créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet dans le cadre du recrutement de Monsieur Bryan LEGRAS du 15 juillet 2020 au 31 août 2020.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES : Pour 3

Contre 0

Abstentions 0

Groupement / service concerné	Motif de recrutement (loi n° 84-53 du 26/01/1984)	Identité des agents indisponibles	Identité de l'agent recruté	Grade de recrutement + quotité de travail	Durée du contrat	Création d'un emploi non permanent	Impact financier
Contrats terminés							
Service systèmes d'information et de communication	Article 3-I-1° Accroissement temporaire d'activité	-	Monsieur Bryan LEGRAS	Adjoint technique à temps complet	15 juillet 2020 au 31 août 2020 inclus	Oui (régularisation par cette délibération)	3 353.09 €
Groupement garage départemental	Article 3-1 Remplacement de fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible.	- Christophe BASSET - Jacques CHOQUET - Hermann BROU - Thibault BOUCHER	Monsieur Jérémy ROSET		Du 15 juillet 2020 au 14 octobre 2020 inclus	Non	6 195.91 €
Centre logistique		- Adjudant-chef Christophe PREVOST - Olivier SAILLARD - David OBATON	Monsieur Éric DUMONT		Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 novembre 2020		6 546.54 €
			Monsieur Valentin GAMBIER				6 546.54 €
Contrat en cours							
Groupement garage départemental	Article 3-1 Remplacement de fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible.	- Christophe BASSET, - Jacques CHOQUET - Hermann BROU - Thibault BOUCHER	Monsieur Kévin CADORET	Adjoint technique à temps complet	Du 15 juillet 2020 au 14 janvier 2021 inclus	Non	Prévisionnel : 14 032.44 €
Contrats proposés							
Centre logistique	Article 3-1 remplacement de fonctionnaire ou agent contractuel momentanément indisponible	- Adjudant-chef Christophe PREVOST - Olivier SAILLARD - David OBATON	Monsieur Filip DIERS	Adjoint technique à temps complet	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021	Non	Prévisionnel : 6 560.40 €
			Monsieur Thomas VIARRE		Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021		Prévisionnel : 6 560.40 €
						Total	49 795.32 €



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D20BIS_18_12
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Recrutement d'agents contractuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D20BIS_18_12-D
	E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D20BIS_18_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	910
Nom original :		
D20 Bis - Recrutement d'agents contractuels.pdf	application/pdf	412108
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D20BIS_18_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	412108

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h38min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h38min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h38min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h38min40s	Reçu par le MI le 2021-01-04



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 18 décembre 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le vendredi 4 décembre, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 à 10h, à la Direction Départementale, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Philippe VARLET	x (en visioconférence)	
Madame Séverine MORDACQ		
Monsieur Pascal BOHIN	x	
Madame Brigitte LHOMME		
Monsieur Alain GEST		x
Madame Brigitte FOURE		x

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La séance est levée à 11h30.

DELIBERATION N°20 TER

RECRUTEMENT D'UNE ETUDIANTE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SEIN DU GROUPEMENT GESTION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le code du travail et notamment l'article L 6221-1 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément à l'article L 6221-1 du code du travail, le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé « conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ».

Afin de faire face aux départs récents de plusieurs agents du groupement gestion administrative des personnels, par mobilité interne ou mutation externe, il vous est proposé de renforcer les effectifs de ce dernier par l'arrivée de Madame Tyffen DEBRIS, 18 ans, étudiante en 1^{ère} année de DUT GEA (gestion des entreprises et administrations) à l'IUT d'Amiens.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De valider le contrat d'apprentissage de Madame Tyffen DEBRIS, étudiante en 1^{ère} année de DUT GEA (Gestion des entreprises et administrations) à l'IUT d'Amiens.

Article 2 :

De valider les modalités du contrat d'apprentissage comme détaillées dans le tableau ci-dessous :

Maître d'apprentissage	Présence de l'apprentie au SDIS de la Somme	Durée de la formation	Impact financier prévisionnel sur la période considérée		
			Salaires + cotisations	Frais de formation	Total
Monsieur Etienne PILON (perception d'une NBI de 20 points à ce titre)	3 jours par semaine + les vacances scolaires	Du 14 septembre 2020 au 30 juin 2022	15 777,45 €	6 250 €	22 027,45 €

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 2
Nombre de membres en visioconférence : 1
Nombre de suffrages exprimés : 3
VOTES : Pour 3
 Contre 0
 Abstentions : 0



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_D20TER_18_12
Date de la décision :	2020-12-18 00:00:00+01
Objet :	Recrutement d'une étudiante en contrat d'apprentissage au sein du Groupement Gestion Administrative des Personnels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20201218-BC_D20TER_18_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201218-BC_D20TER_18_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	991
Nom original :		
D20 Ter - Recrutement d'une étudiante en contrat d'apprentissage au sein du GGAP.pdf	application/pdf	402188
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201218-BC_D20TER_18_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	402188

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2021 à 16h45min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2021 à 16h45min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2021 à 16h45min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2021 à 16h46min34s	Reçu par le MI le 2021-01-04

